

PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU CAMPUS DE LA MONTAGNE

SYNTHÈSE DU PLAN DIRECTEUR | JANVIER 2021

CONTENU DE LA PRÉSENTATION

1. MISE EN CONTEXTE
2. MÉTHODOLOGIE DU PDA/
PLAN DE LOCALISATION
3. VISION
4. TROIS APPROCHES
5. GRANDS CONSTATS
6. PRINCIPES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
7. PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT
SPÉCIFIQUES
8. ENTITÉS PAYSAGÈRES ET CADRE BÂTI
9. POTENTIELS D'AGRANDISSEMENT
10. GAINS POUR LES 20 PROCHAINES
ANNÉES



An aerial photograph of a city, likely Montreal, with a blue color cast. A white network of nodes and lines is overlaid on the bottom right. On the left, there are white decorative shapes: a vertical bar, a rounded rectangle, and a large archway. On the right, there are two white squares. The text '1 MISE EN CONTEXTE' is centered in the right half of the image.

1 MISE EN CONTEXTE

PRÉAMBULE

UN PLAN DIRECTEUR INCLUSIF

- Élaboré par l'Université de Montréal et ses écoles affiliées : Polytechnique Montréal et HEC Montréal;
- Planifié pour les quinze et vingt prochaines années;
- Favorise la mobilisation et l'appropriation du campus par une large communauté : Étudiants, professeurs, employés, citoyens et voisins du campus.

CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Plan directeur de 1995

- Un plan qui visait à déployer le campus en fonction des besoins institutionnels axé sur le développement immobilier et l'accessibilité piétonnière et véhiculaire principalement.

Plan directeur 2020

- Vise la consolidation des acquis «physiques» par un effort de restauration, de réhabilitation, de préservation et de mises aux normes;
- Présente un intérêt marqué pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine architectural, urbain, paysager et artistique;
- Souhaite consolider ses actifs immobiliers sur le campus de la montagne malgré la construction du campus MIL, à Outremont;
- Réduit son empreinte écologique du site de la montagne, redonne place à la verdure et au milieu naturel par la consolidation de la coulée verte;
- Augmente significativement ses espaces de rassemblement et de détente extérieurs pour le bénéfice de toute la collectivité.

UNE DÉMARCHE INTÉGRÉE

- Élaboration du plan directeur avec un comité aviseur;
- Bonification du plan directeur avec de multiples comités de la ville de Montréal et des arrondissements;
- Présentation du plan directeur à de multiples organismes et comités.



LA COUR D'HONNEUR, LIEU EMBLÉMATIQUE DE LA GRADUATION | CRÉDIT : UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



INTERVENTION MODERNE SUR UN ANCIEN BÂTIMENT RELIGIEUX, PAVILLON DE LA FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT | CRÉDIT : ALAIN LAFOREST



PAVILLON ROGER-GAUDRY - GENEVIÈVE BONESSO

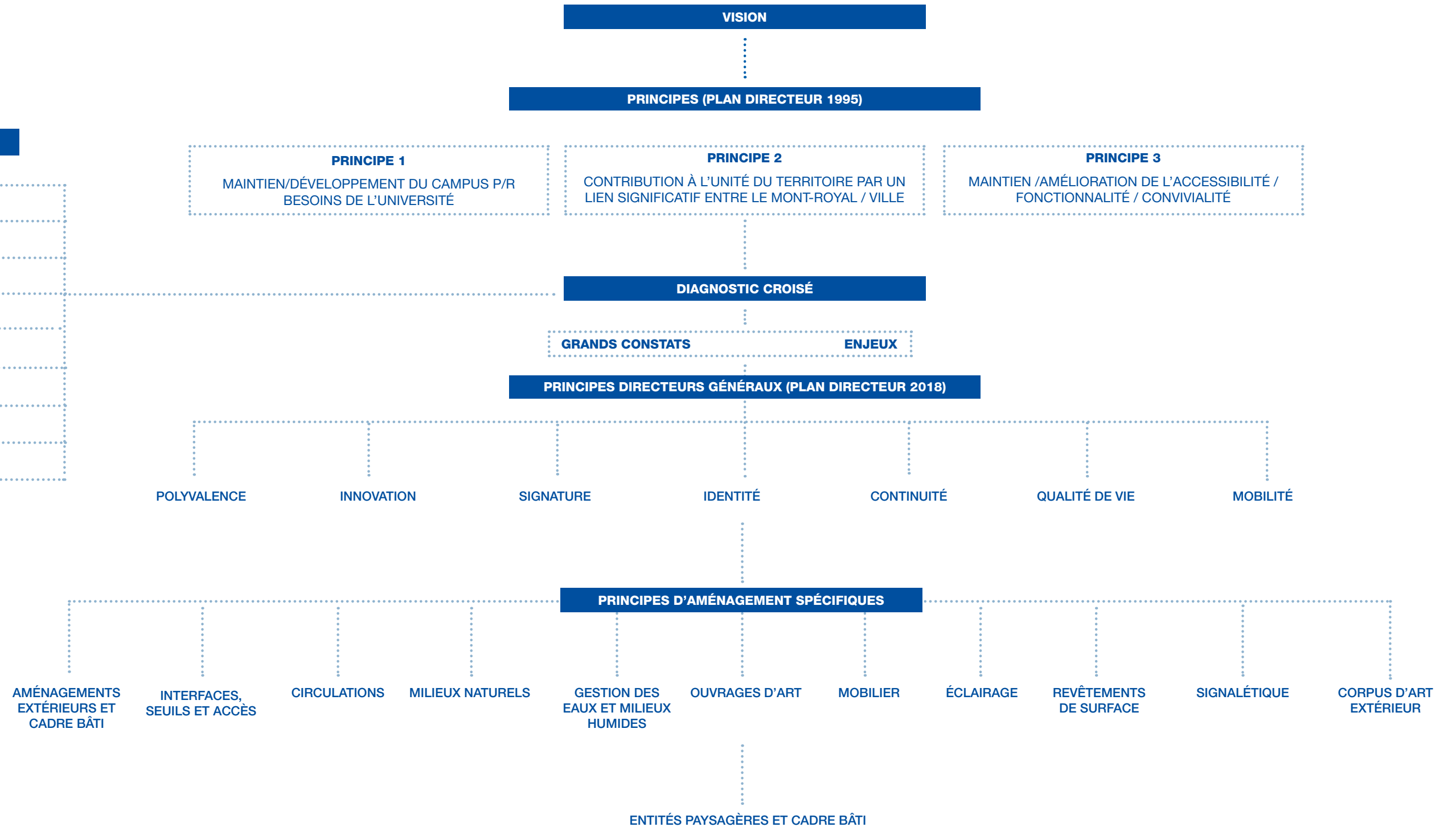
An aerial photograph of a city, likely Montreal, with a blue color overlay. A white network of nodes and lines is superimposed on the bottom right of the image. On the left side, there are white decorative shapes: a vertical bar, a semi-circle, and a larger arch-like shape. On the right side, there are two white squares.

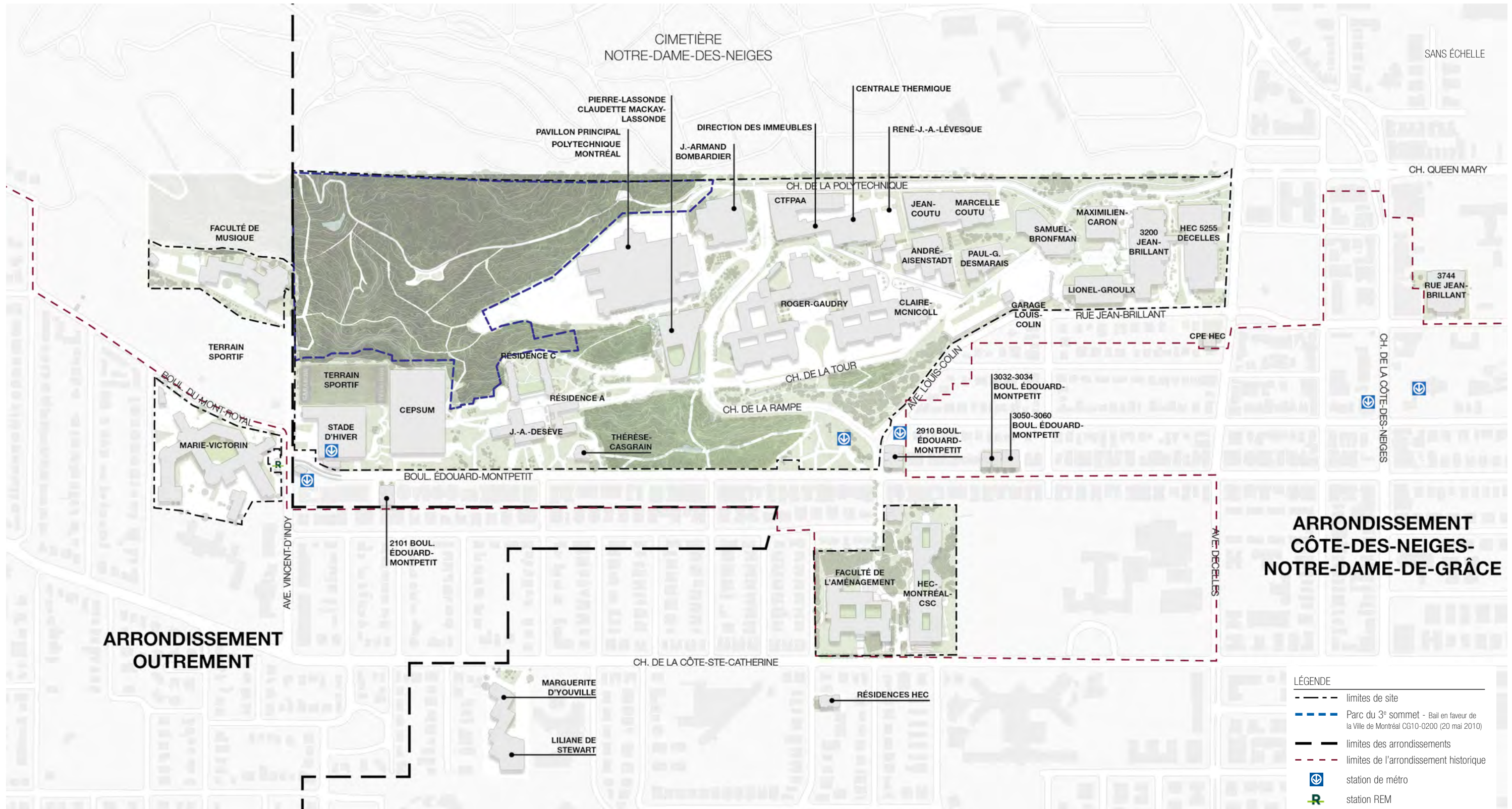
2 MÉTHODOLOGIE DU PDA

MÉTHODOLOGIE DU PDA

DIAGNOSTIC PAR DISCIPLINE

- ARCHITECTURE
- ARCHITECTURE DE PAYSAGE
- BIOLOGIE
- CIRCULATION
- DRAINAGE ET GESTION DES EAUX
- ÉCLAIRAGE
- FORESTERIE URBAINE
- PATRIMOINE
- URBANISME





An aerial photograph of a city at night, rendered in a dark blue monochrome palette. The city features a mix of urban buildings and large green spaces. A white network diagram, consisting of interconnected nodes and lines, is overlaid on the lower right portion of the image. On the left side, there are several large, white, abstract shapes that resemble stylized arches or cutouts. On the right side, there are two solid white rectangular shapes. The overall composition is modern and digital.

3 VISION

LA VISION DU CAMPUS DE LA MONTAGNE

«Par son **patrimoine exceptionnel** et le **cadre paysager**, naturel et urbain particulier du **Site patrimonial déclaré du Mont-Royal** où il se trouve, le campus de la montagne constitue **un milieu de vie attractif et animé** en toutes saisons, unifiant les lieux d'enseignement et de recherche, de travail et d'habitation avoisinante, **de détente et de promenade**, un espace de vie innovant et agréable, **ouvert sur la ville et sur la montagne**, sécuritaire et accessible pour tous. Toutes les interventions sur les aspects physiques du campus sont empreintes du **respect du patrimoine bâti et naturel** tout en accordant une **importance particulière au développement durable** et visent à refléter cette vision.»



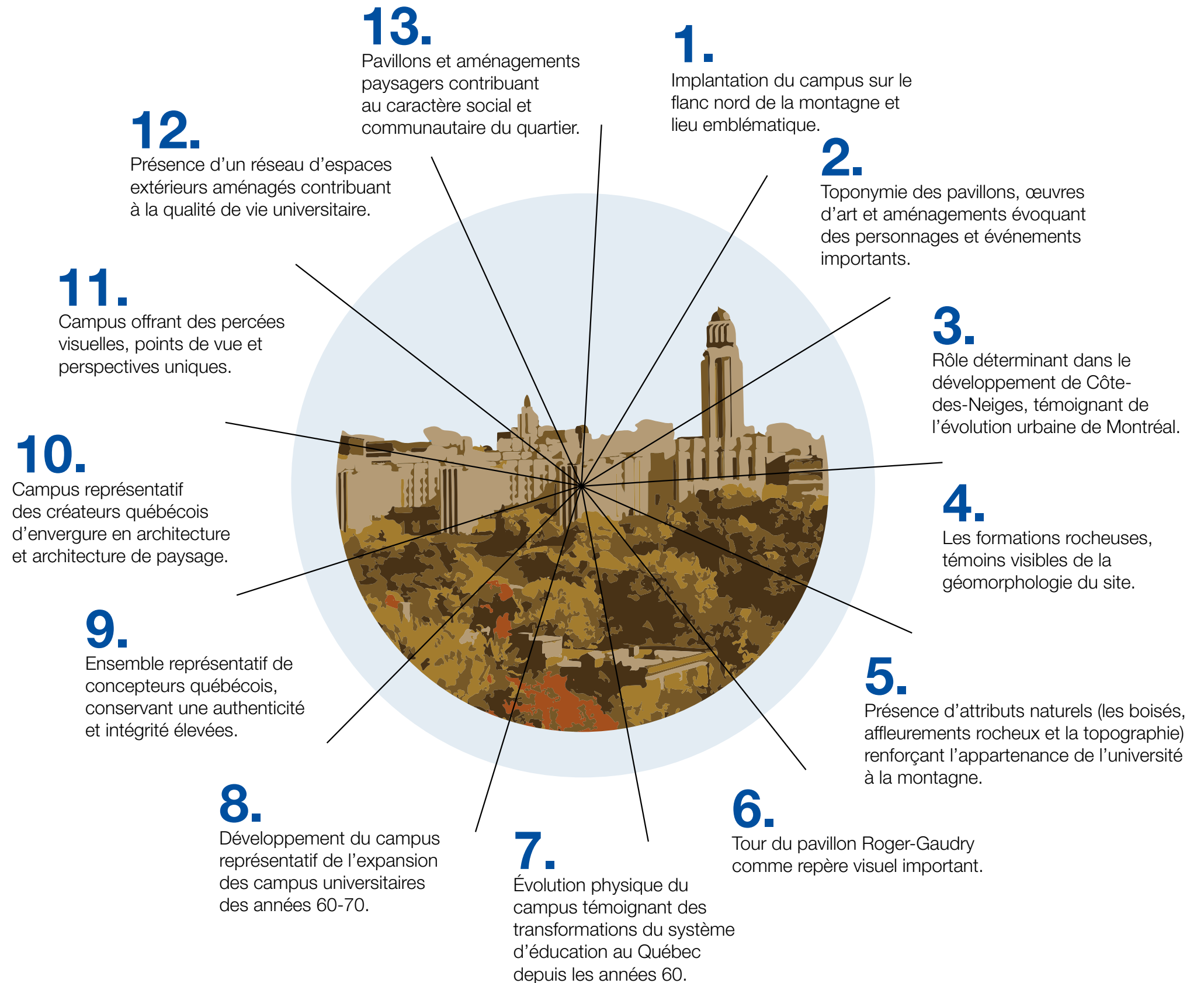
An aerial photograph of a city, likely Montreal, with a dense network of white lines and dots overlaid on the lower right portion, suggesting a digital or communication network. The image is tinted in shades of blue and white. On the left side, there are white decorative shapes: a vertical bar, a semi-circle, and a larger arch-like shape. On the right side, there are two white squares.

4 TROIS APPROCHES

CONSERVATION DU PATRIMOINE

- Le patrimoine considéré est à la fois **naturel, paysager, architectural et culturel**.
- La référence du plan directeur : *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*.
- La **méthode** de conservation proposée:
 - **Connaître** : se référer à toute la documentation existante et se familiariser avec les outils dédiés;
 - **Comprendre** : synthétiser l'information récoltée et résumer les principaux enjeux patrimoniaux;
 - **Agir** : choisir le traitement le plus approprié entre réhabilitation, restauration et préservation.
- Les **13 valeurs patrimoniales identifiées** pour le campus de la montagne.

Source: Cameron, Christina. Déom, Claudine. Valois, Nicole. (2008). L'étude des valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal. Montréal : Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **Six stratégies d'aménagement durable** retenues :

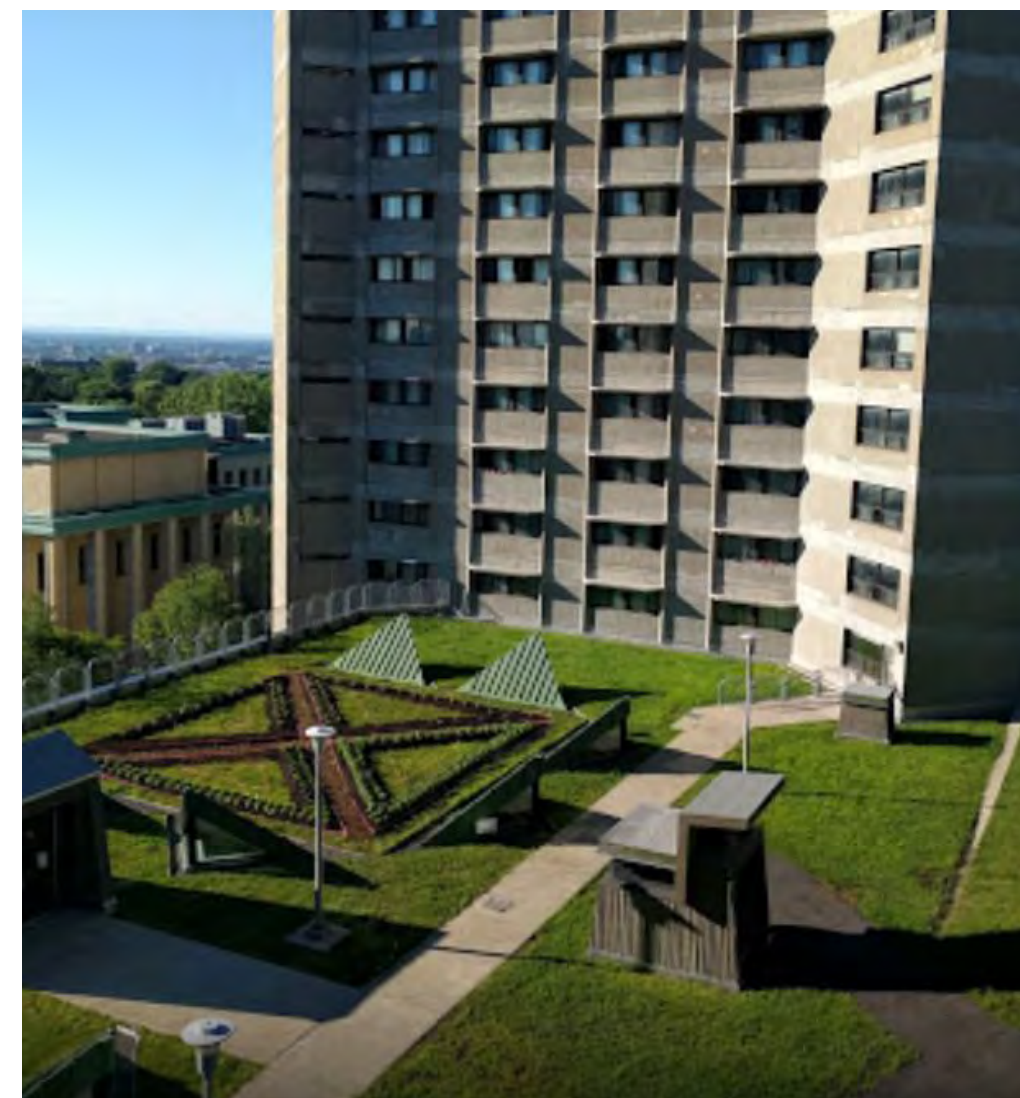
- Protection du patrimoine culturel;
- Synergie avec l'environnement;
- Engagement et sensibilisation;
- Qualité de vie;
- Transports actifs et sobriété carbone;
- Résilience des infrastructures et adaptation aux changements climatiques.

- Ensemble des six stratégies d'aménagement durable intégré dans les 11 principes d'aménagement spécifiques.

- **Politiques distinctes** pour les trois institutions du campus de la montagne: Université de Montréal, Polytechnique Montréal, HEC Montréal;

- Développement d'initiatives orientées principalement vers le milieu naturel : Plan d'action pour la biodiversité 2012-2020, projets d'agriculture urbaine, projet « Mon Eco-labo » en 2013, projet « Éco-leaders » en 2016, projet de corridor écologique et vivrier Darlington, qui doit relier le campus de la montagne au nouveau campus MIL;

- L'Université et ses écoles affiliées visent la **certification LEED** pour leurs nouveaux bâtiments et la **certification STARS niveau Or**.



RECONNAISSANCE AUTOCHTONE

- Objectif d'**intégrer les valeurs, les symboles et les principes de design autochtone**, lorsque approprié, dans les aménagements extérieurs;
- Création du **Comité «Place aux Premiers peuples»** en mars 2018;
- La **méthode** de reconnaissance proposée :
 - **Connaître** : prendre connaissance des documents de référence en vigueur;
 - **Inclure** : favoriser lorsque approprié la participation aux décisions des représentants, des professionnels et des gardiens des savoirs traditionnels des peuples concernés à chaque étape de projet;
 - **Comprendre** : assurer le succès des projets par la contribution à la conception, l'appropriation d'un espace, l'appartenance à l'institution;
 - **Agir** : s'inspirer des solutions de design faisant référence au Cahier des œuvres de l'exposition « Autochtoniser Montréal » sans s'y limiter.
- **Équité, diversité et inclusion (EDI)** s'imposent aujourd'hui comme des questions fondamentales, tant pour la société que pour l'Université. Les membres des Premiers peuples peuvent partager avec les personnes non autochtones diverses de ces caractéristiques et les besoins qui leur sont associés.



The background is a monochromatic blue aerial photograph of a city, likely Montreal, showing a dense urban area with a large green park in the center. A white network of nodes and lines is overlaid on the bottom right. On the left side, there are several white decorative shapes: a vertical bar, a large arch, and a smaller arch below it. On the right side, there are two white squares.

5 GRANDS CONSTATS

GRANDS CONSTATS

1 LE CAMPUS DE LA MONTAGNE PRÉSENTE UN PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET BÂTI UNIQUE



2 LA LOCALISATION EXCEPTIONNELLE DU CAMPUS CONSTITUE À LA FOIS UN ATOUT ET UNE CONTRAINTE



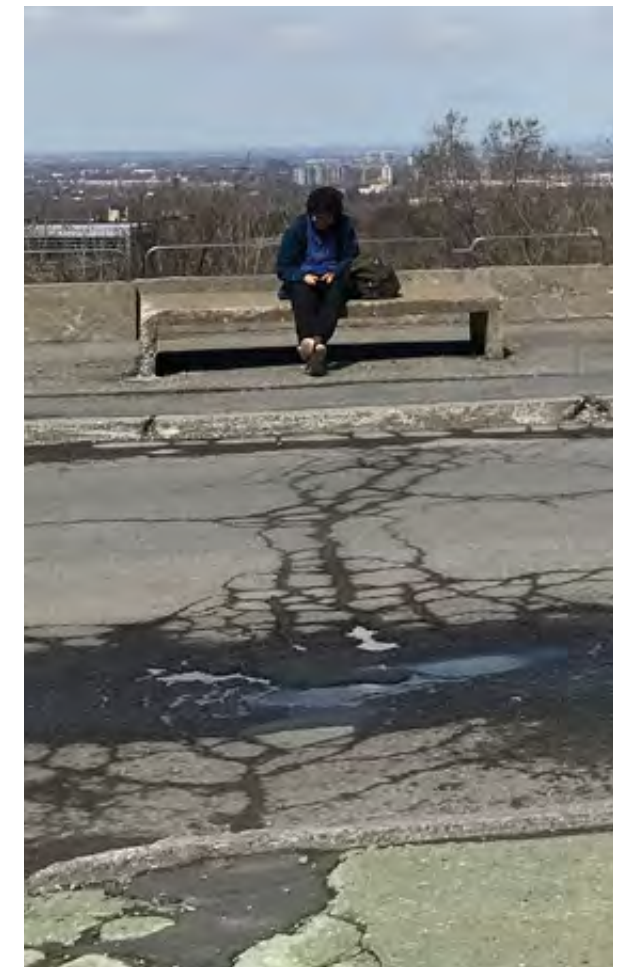
3 L'HÉRITAGE AUTOMOBILE PRÉDOMINE AU DÉTRIMENT DES TRANSPORTS ACTIFS ET DE L'ENVIRONNEMENT




4 LES ESPACES DU CAMPUS PRÉSENTENT DE NOMBREUSES DISCONTINUITÉS ET MANQUENT DE QUALITÉ



5 LES BÂTIMENTS, LES INFRASTRUCTURES ET LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS SONT GÉNÉRALEMENT VÉTUSTES



An aerial photograph of a city, likely Montreal, with a blue color cast. A white network of nodes and lines is overlaid on the bottom right. On the left, there are white decorative shapes: a vertical bar, a semi-circle, and an arch. On the right, there are two white squares.

6 PRINCIPES DIRECTEURS GÉNÉRAUX

PRINCIPES DIRECTEURS GÉNÉRAUX

1 IDENTITÉ



Consolider et valoriser la situation du campus entre la ville et la montagne et révéler les vues sur la ville et vers le campus

2 CONTINUITÉ



Affirmer la trame dictée par le patrimoine naturel et bâti existant

3 POLYVALENCE



Créer des milieux de vie dynamiques permettant une variété d'usages

4 QUALITÉ DE VIE



Offrir un environnement sain et sécuritaire par des aménagements de qualité, confortables et conviviaux

5 MOBILITÉ



Faciliter la cohabitation harmonieuse de tous les modes de déplacement et les transports actifs

6 INNOVATION




Diffuser le savoir universitaire et tisser des liens avec la communauté par des interventions avant-gardistes

7 SIGNATURE



Développer une signature qui met en relation les différents espaces du campus et qui contribue à son image de marque

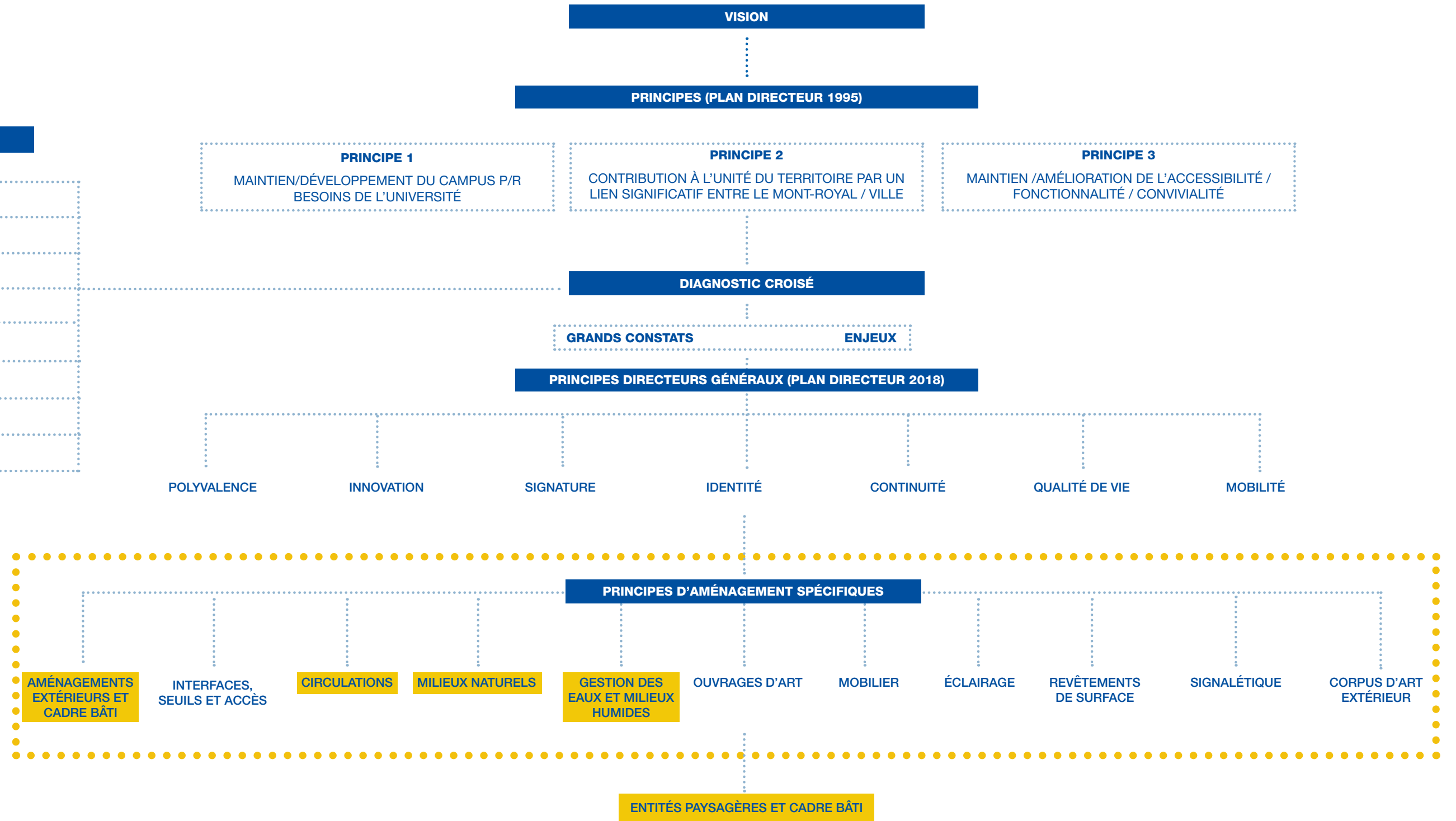
An aerial photograph of a city, likely Montreal, with a blue color overlay. A white network of nodes and lines is superimposed on the lower right portion of the image. On the left side, there are white decorative shapes: a vertical bar, a semi-circle, and a larger arch-like shape. On the right side, there are two white squares. The text '7 PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT SPÉCIFIQUES' is centered in the right half of the image.

7 PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT SPÉCIFIQUES

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT SPÉCIFIQUES

DIAGNOSTIC PAR DISCIPLINE

- ARCHITECTURE
- ARCHITECTURE DE PAYSAGE
- BIOLOGIE
- CIRCULATION
- DRAINAGE ET GESTION DES EAUX
- ÉCLAIRAGE
- FORESTERIE URBAINE
- PATRIMOINE
- URBANISME

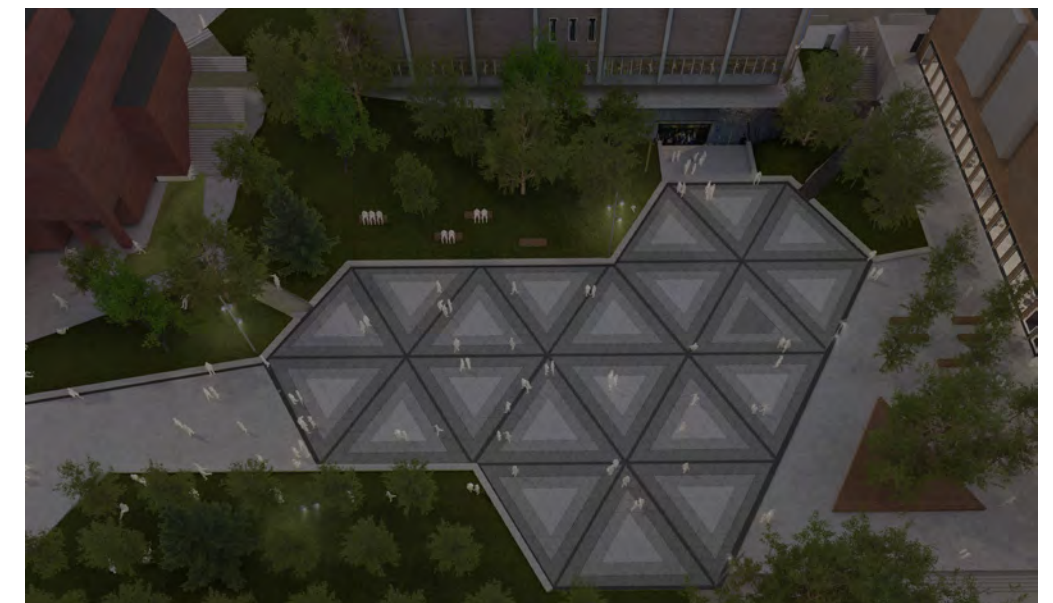


Principes d'aménagement spécifiques retenus dans la présente synthèse. Voir l'ensemble des principes détaillés dans le plan directeur 2020.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET CADRE BÂTI

NOUVEAUX ESPACES EXTÉRIEURS

- Créer un **axe de vie du campus** animé et verdoyant qui parcourt le campus d'est en ouest en reliant les trois pôles historiques;
- Aménager une variété d'**espaces de rassemblement multifonctionnels, conviviaux**, agréables et bien localisés;
- Renforcer le **caractère festif et évènementiel** de la place de la Laurentienne et du CEPSUM par des aménagements favorisant le rassemblement et la polyvalence d'usages;
- Aménager des **belvédères** afin d'exploiter le potentiel des vues (garage Louis-Colin, parvis de Polytechnique, parvis de Roger-Gaudry, parvis de Vincent-d'Indy);
- Améliorer l'**accueil au centre étudiant J.A.-DeSève** en créant un large parvis;
- Créer un **espace étudiant minéral et végétal** au coeur des résidences étudiantes;
- Mettre en valeur les **affleurements rocheux et le boisé** existant;
- Améliorer le **confort et la sécurité des usagers**.



AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET CADRE BÂTI

AXE DE VIE DU CAMPUS

IDENTITÉS ET TYPOLOGIES



LES SEUILS



MÉTRO ÉDOUARD-MONTPETIT / REM
MÉTRO UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL / CHEMIN DE LA RAMPE
RUE JEAN-BRILLANT / AVENUE DECELLES
CHEMIN DE LA POLYTECHNIQUE / AVENUE DECELLES

LES ESPACES ÉVÉNEMENTIELS



CEPSUM
PLACE DE LA LAURENTIENNE

LES BELVÈDÈRES



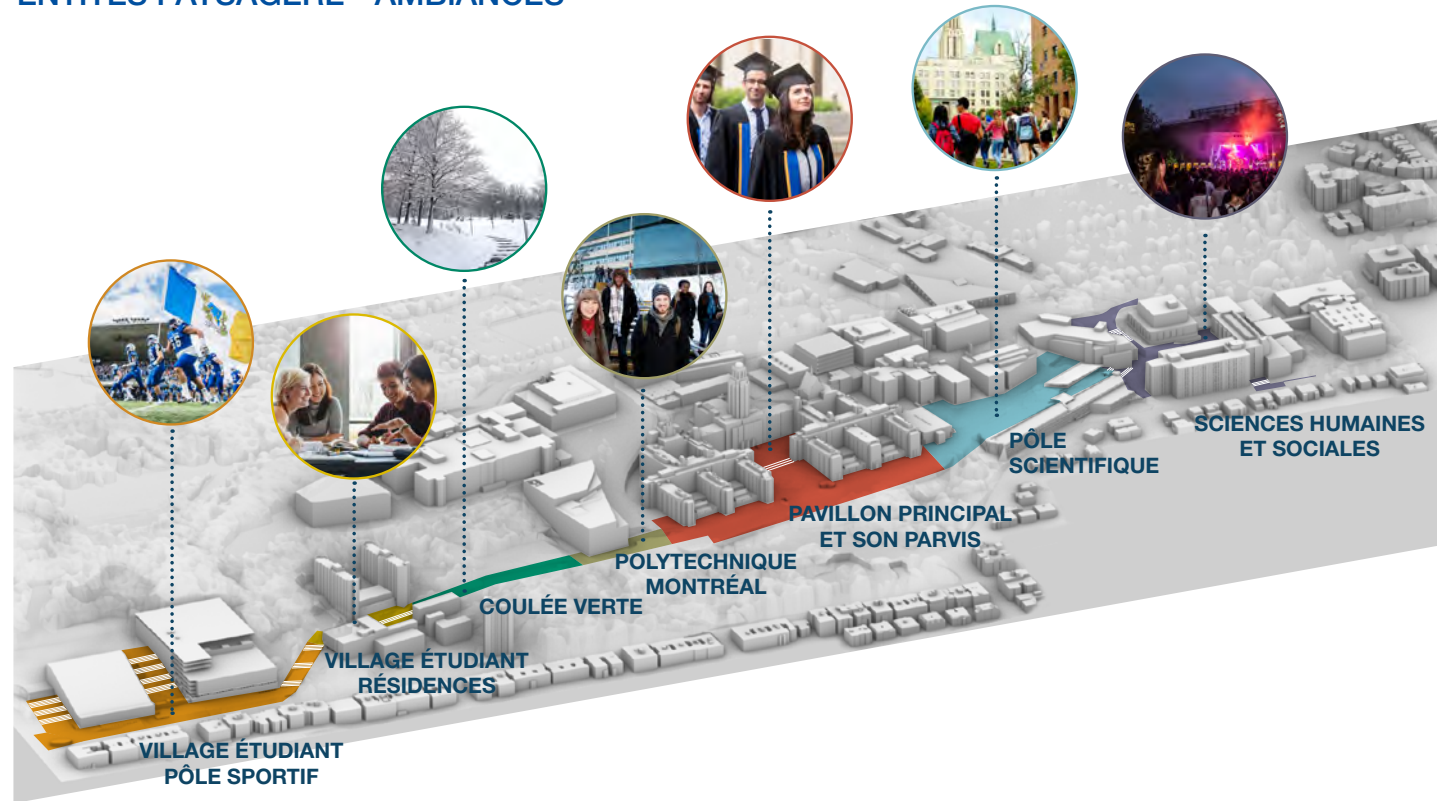
RÉSIDENCES ÉTUDIANTES
PAVILLON ROGER-GAUDRY
GARAGE LOUIS-COLIN

L'ESPACE PROTOCOLAIRE

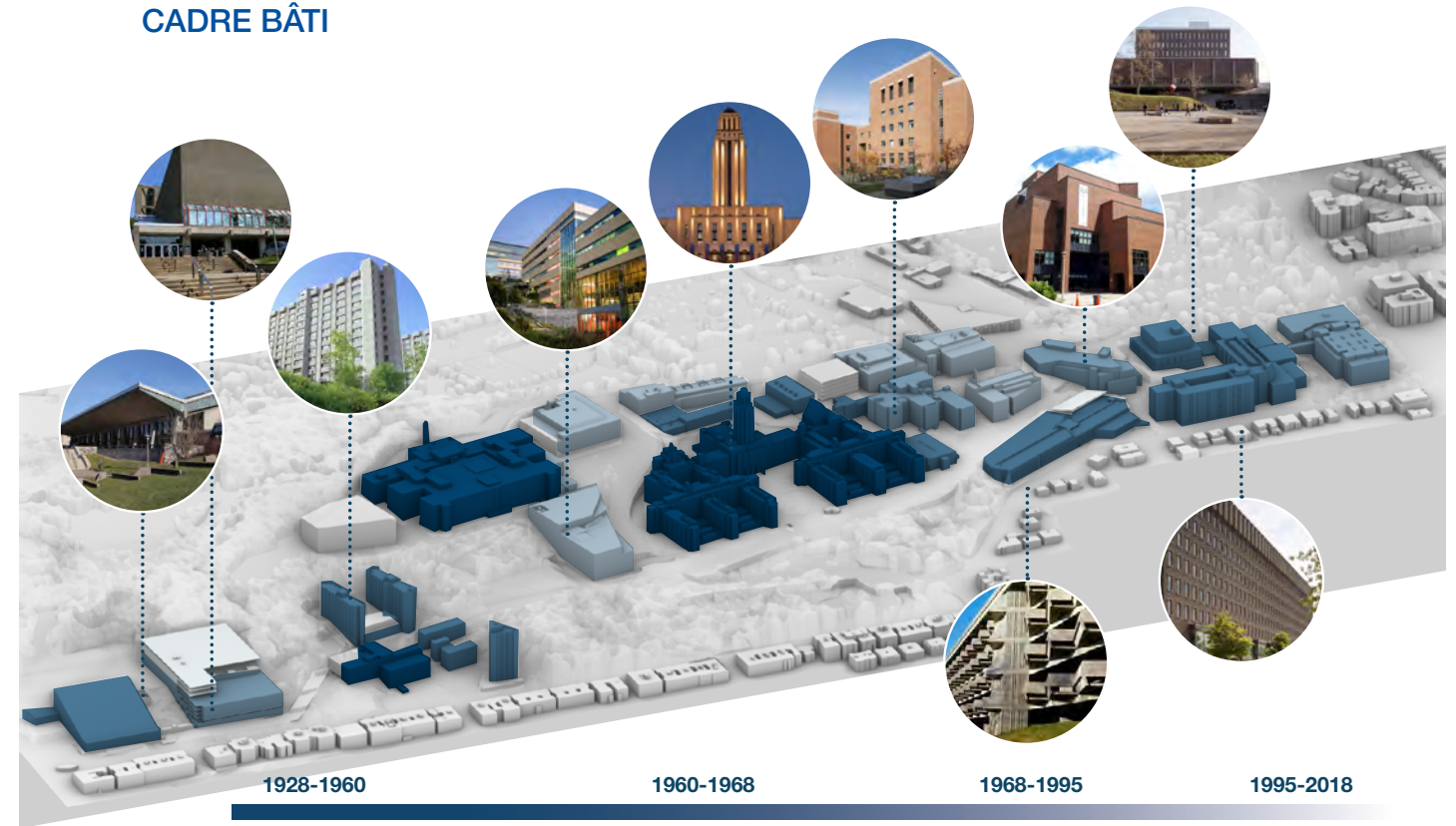


COUR D'HONNEUR DU PAVILLON ROGER-GAUDRY

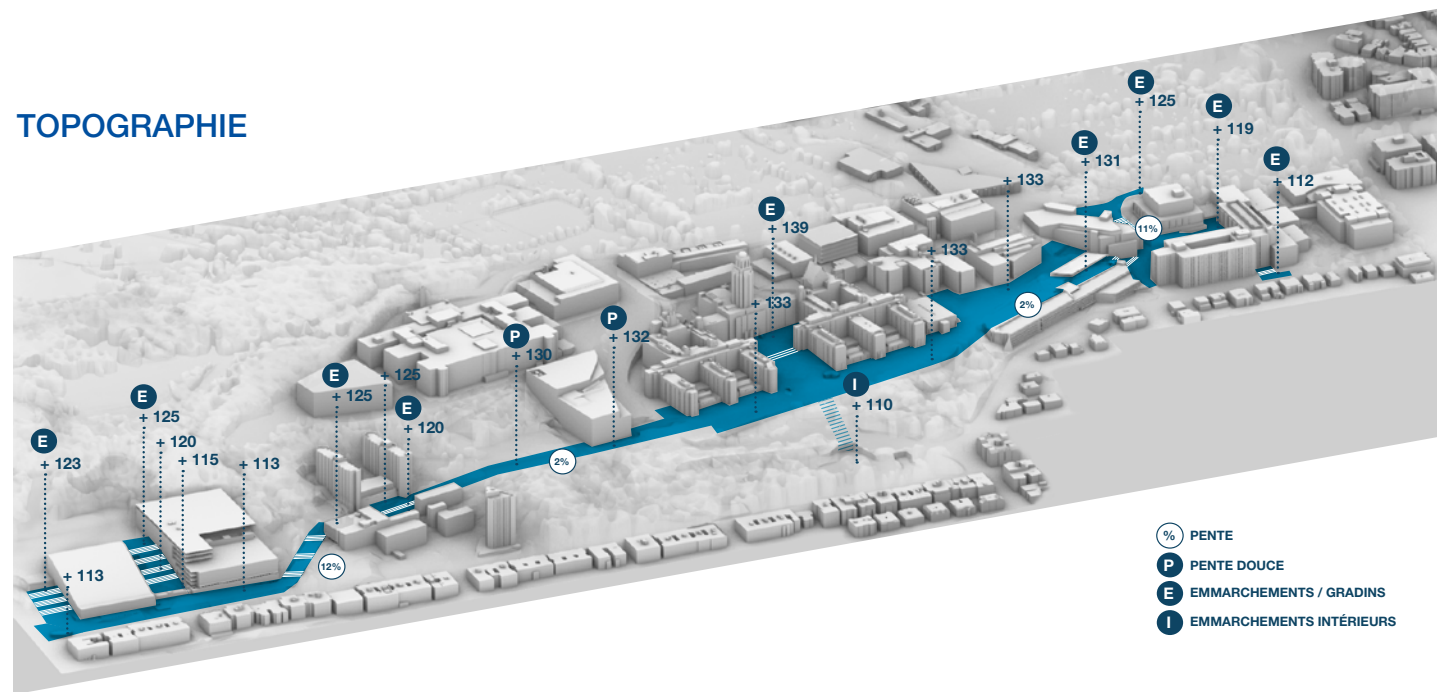
ENTITÉS PAYSAGÈRE - AMBIANCES



CADRE BÂTI



TOPOGRAPHIE



AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET CADRE BÂTI

AXE DE VIE DU CAMPUS

Parcours 1 – Village étudiant - pôle sportif

Grandes composantes d'aménagement

- Création d'un seuil connecté à la station du REM;
- Plantation d'arbres réduisant les effets d'îlots de chaleur;
- Aménagement de gradins / emmarchements appropriables;
- Élimination des stationnements en façade;
- Intégration des quais de chargement aux aménagements de gradins et d'emmarchements;
- Aménagement d'une place publique;
- Nouveau rez-de-chaussée du CEPSUM ouvert sur la place publique;
- Nouvel emmarchement pour accéder au secteur des résidences étudiantes;
- Ajout de mobilier urbain.



Plan | VILLAGE ÉTUDIANT - PÔLE SPORTIF (EXISTANT)



Plan | VILLAGE ÉTUDIANT - PÔLE SPORTIF (PROPOSÉ)

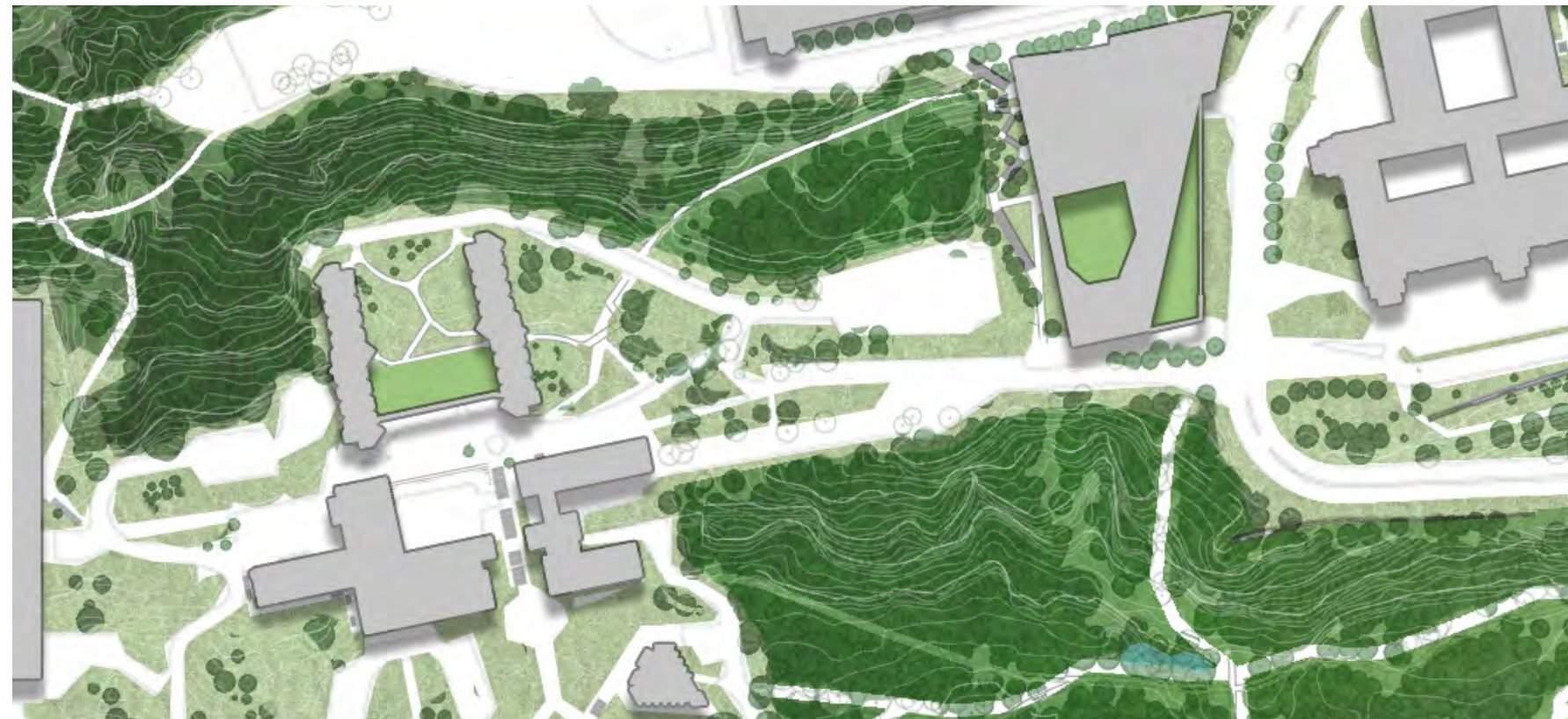
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET CADRE BÂTI

AXE DE VIE DU CAMPUS

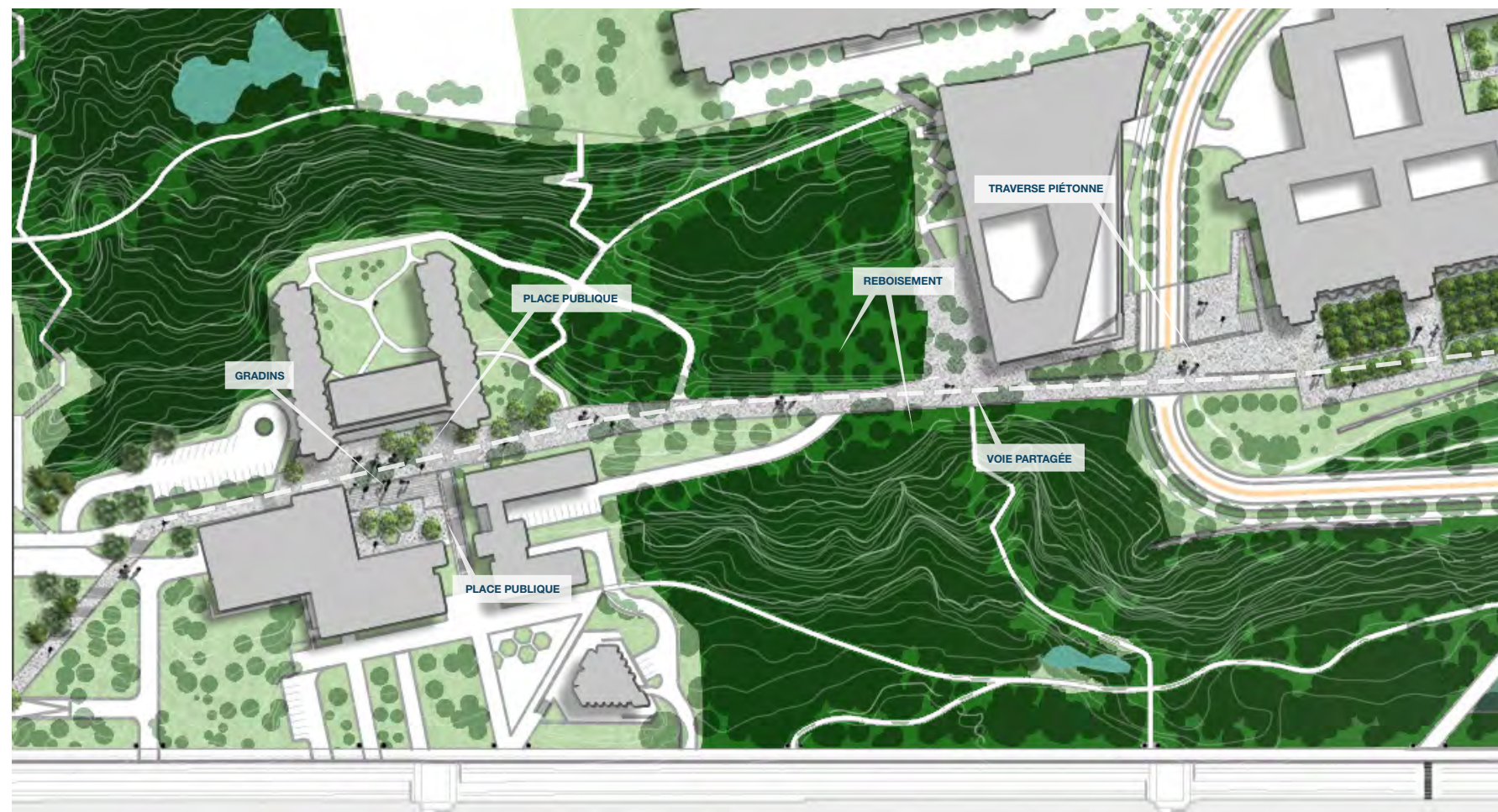
Parcours 2 – Village étudiant - Résidences / Coulée verte / Polytechnique Montréal

Grandes composantes d'aménagement

- Aménagement de gradins / emmarchements appropriables;
- Réduction des stationnements;
- Plantation d'arbres réduisant les effets d'îlots de chaleur;
- Aménagement d'une place publique sur deux niveaux;
- Nouveaux rez-de-chaussée des résidences ouvert sur la place publique;
- Reboisement de la coulée verte suite à l'élimination des stationnements;
- Ajout de mobilier urbain;
- Aménagement d'une traverse piétonne sécuritaire au croisement du chemin de la Rampe;
- Circulation automobile en voie partagée et restreinte aux véhicules d'urgence, transport adapté, etc. Ajout de mobilier urbain.



Plan | VILLAGE ÉTUDIANT - RÉSIDENCES / COULÉE VERTE / POLYTECHNIQUE MONTRÉAL (EXISTANT)



Plan | VILLAGE ÉTUDIANT - RÉSIDENCES / COULÉE VERTE / POLYTECHNIQUE MONTRÉAL (PROPOSÉ)

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET CADRE BÂTI

AXE DE VIE DU CAMPUS

Parcours 3 – Pavillon principal et son parvis

Grandes composantes d'aménagement

- Aménagement des stationnements en souterrain permettant l'aménagement d'une place publique;
- Mise en valeur des vues panoramiques sur la ville et sur le pavillon Roger-Gaudry;
- Plantation d'arbres réduisant les effets d'îlots de chaleur;
- Aménagement d'un puits de lumière, afin d'apporter une lumière naturelle dans les espaces souterrains prévus pour des commerces;
- Puits de lumière permettant aussi d'offrir des vues sur la tour du pavillon Roger-Gaudry;
- Ajout de mobilier urbain;
- Circulation automobile en voie partagée et restreinte aux véhicules d'urgence, transport adapté, etc.



Plan | PAVILLON PRINCIPAL ET SON PARVIS (EXISTANT)



Plan | PAVILLON PRINCIPAL ET SON PARVIS (PROPOSÉ)

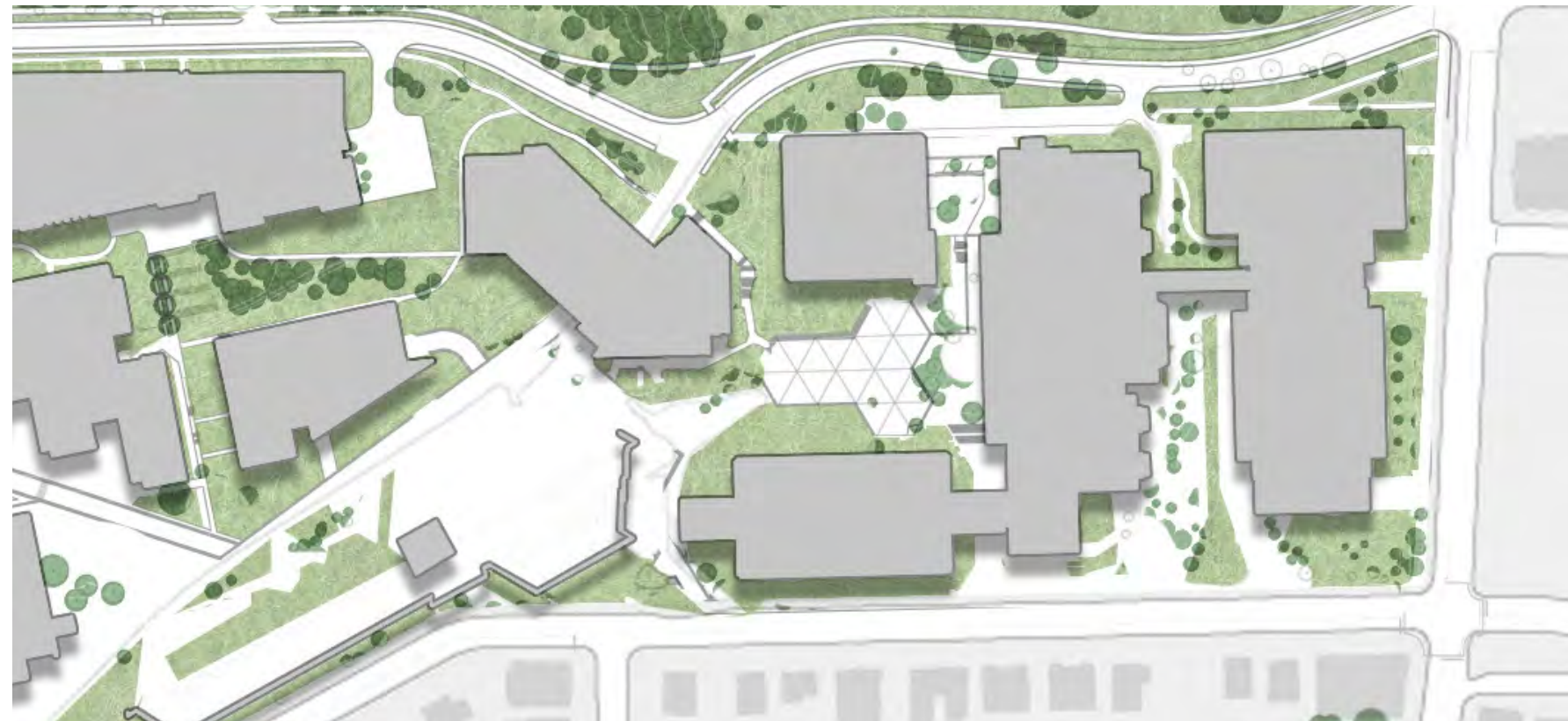
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET CADRE BÂTI

AXE DE VIE DU CAMPUS

Parcours 4 – Pôle scientifique / Sciences humaines et sociales

Grandes composantes d'aménagement

- Réaménagement des deux seuils à partir de l'avenue Decelles (Chemin de la Polytechnique et Jean-Brillant);
- Aménagement d'un nouveau pavillon de services communautaires;
- Réduction des stationnements permettant l'aménagement d'une place publique;
- Verdissage du toit du stationnement;
- Mise en valeur des vues panoramiques sur la ville;
- Plantation d'arbres réduisant les effets d'îlots de chaleur;
- Réaménagement de la place de la Laurentienne;
- Ajout de mobilier urbain.



Plan | PÔLE SCIENTIFIQUE / SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (EXISTANT)



Plan | PÔLE SCIENTIFIQUE / SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (PROPOSÉ)

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET CADRE BÂTI

PERMÉABILITÉ INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR

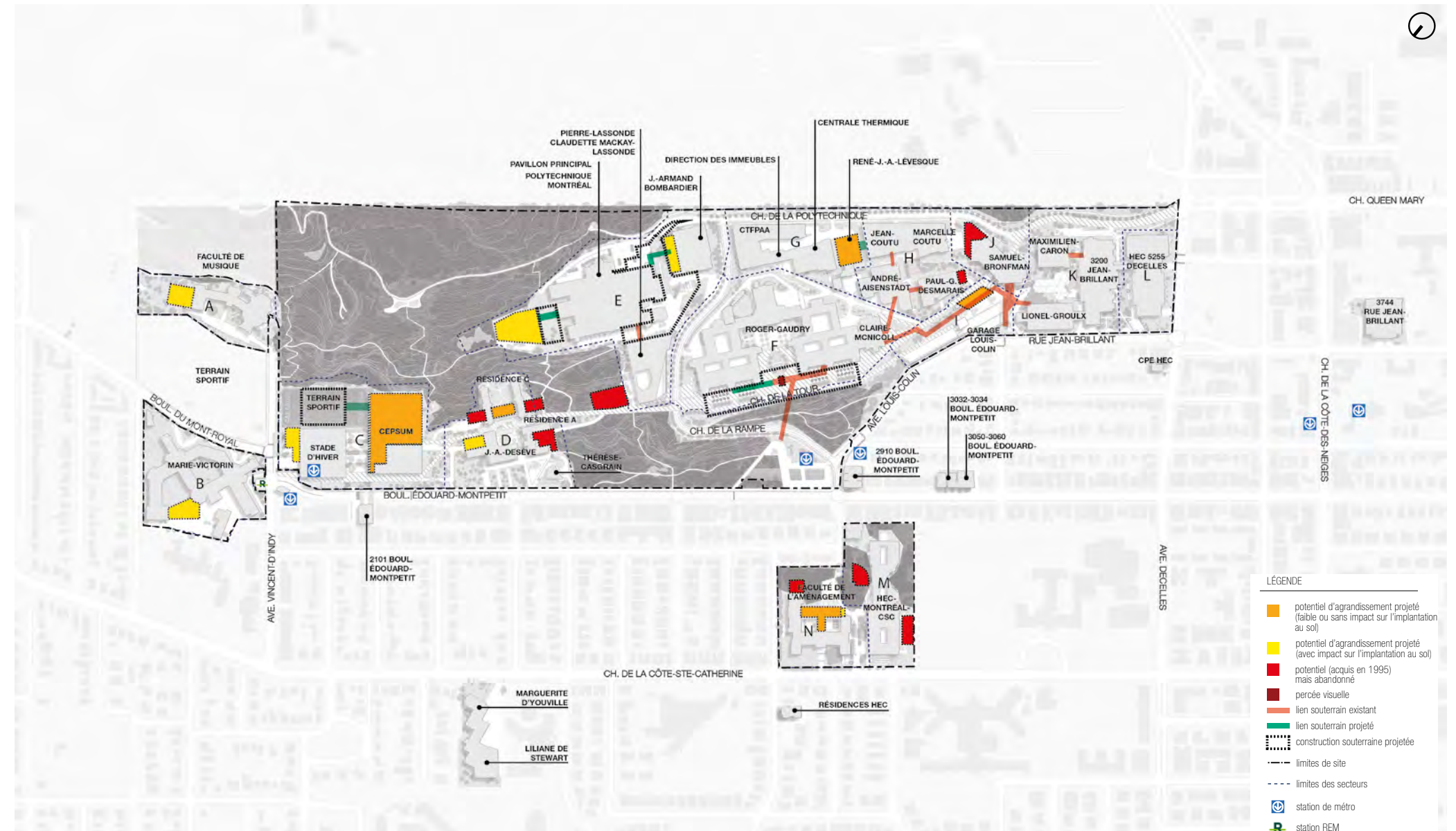
- Permettre la création d'**espaces de vie extérieurs** adjacents ou en lien avec les espaces de vie intérieurs actuels ou futurs;
- Favoriser des **perméabilités visuelles avec la montagne** qui tiennent compte du passage des saisons;
- Pour les nouveaux bâtiments, favoriser la perméabilité visuelle intérieure/extérieure en aménageant des **rez-de-chaussée fortement fenestrés et vitrés** tout en tenant compte de la dimension nocturne du campus.



AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET CADRE BÂTI

POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

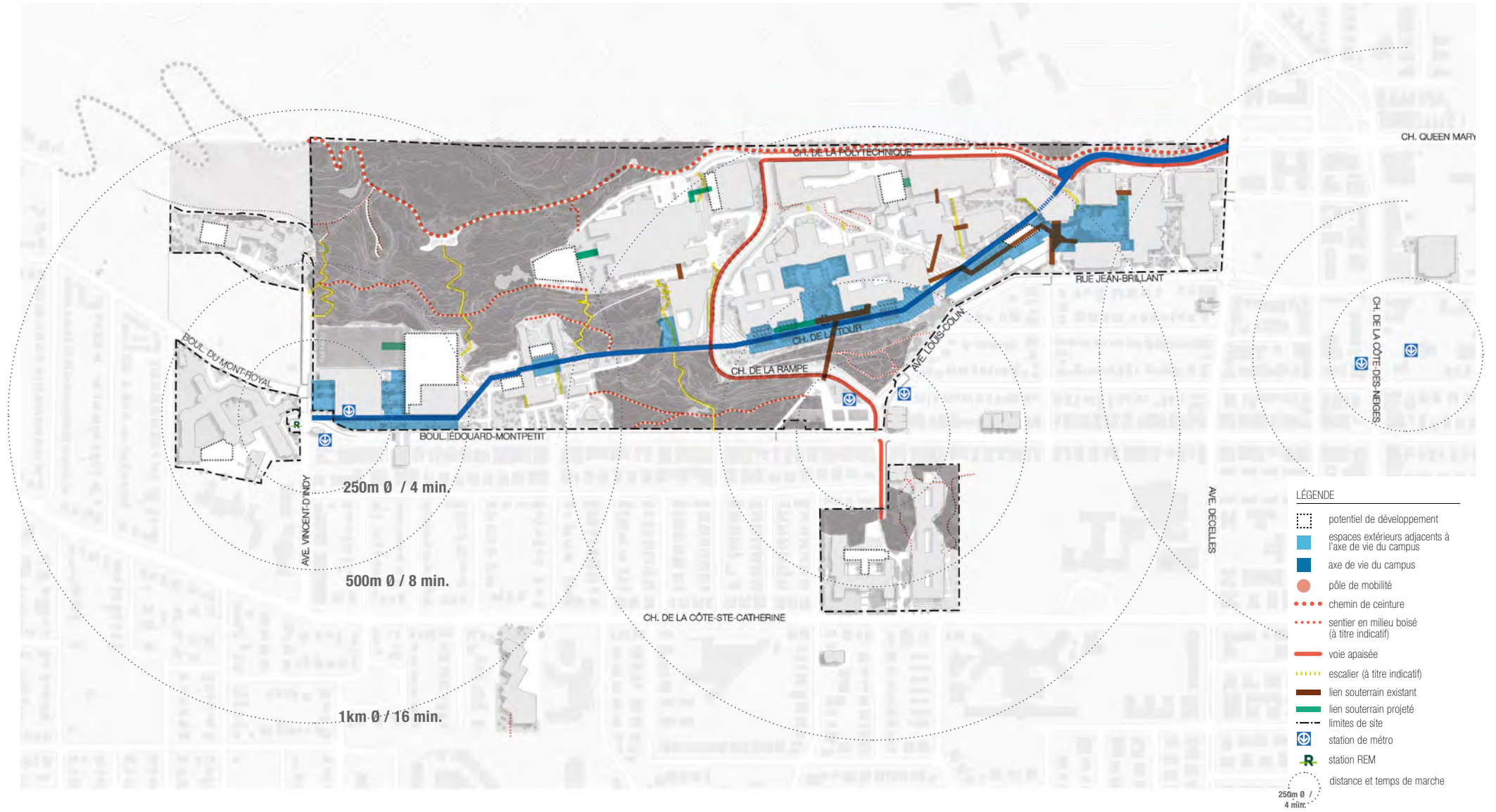
- Renoncer à certains potentiels de développement déjà identifiés au plan directeur de 1995 pour protéger et bonifier la coulée verte, de même que contribuer à la transition écologique conformément aux engagements de l'Université;
- Ajouter des développements modestes dans une logique de consolider et d'optimiser les espaces du campus;
- Limiter les investissements liés à une éventuelle relocalisation majeure des activités;
- Considérer les constructions souterraines projetées (projet Polytechnique Montréal et stationnement souterrain des futures constructions);
- Modifier certains taux d'implantation et certaines hauteurs afin de permettre les agrandissements projetés;
- Potentiels d'agrandissements projetés sur des stationnements de surface qui deviendront souterrains;
- Potentiels d'agrandissements projetés ayant aucun impact sur les boisés existants;
- Possibilités de mise aux normes pour : agrandissement d'un ascenseur, d'une cage d'escalier, d'un équipement mécanique, d'un espace technique, d'un vestibule, d'un accès, d'un espace commun de séjour/repos ou d'un autre espace de nature semblable.



CIRCULATIONS

CIRCULATION PIÉTONNE

- Créer un **axe de vie du campus** qui bonifie l'expérience du piéton d'un bout à l'autre du campus;
- Élargir et verdir les **trottoirs** dans le campus;
- Consolider le réseau piéton existant afin d'en assurer la continuité;
- Créer des **liens piétons** entre l'Université, la parc du Mont-Royal, le cimetière et le chemin de ceinture;
- Connecter les **sentiers piétons** aux pôles de mobilité;
- Aménager un sentier permettant de connecter la **Faculté de musique** aux autres pavillons;
- Aménager des **infrastructures accessibles universellement** (lorsque possible);
- Marquer chaque **accès piéton** au campus par des stèles identitaires;
- Créer des **zones protégées des intempéries** à proximité des entrées principales;
- Officialiser les quatre grands **seuils d'entrées au campus** de la montagne en réaménageant les intersections (marquage).



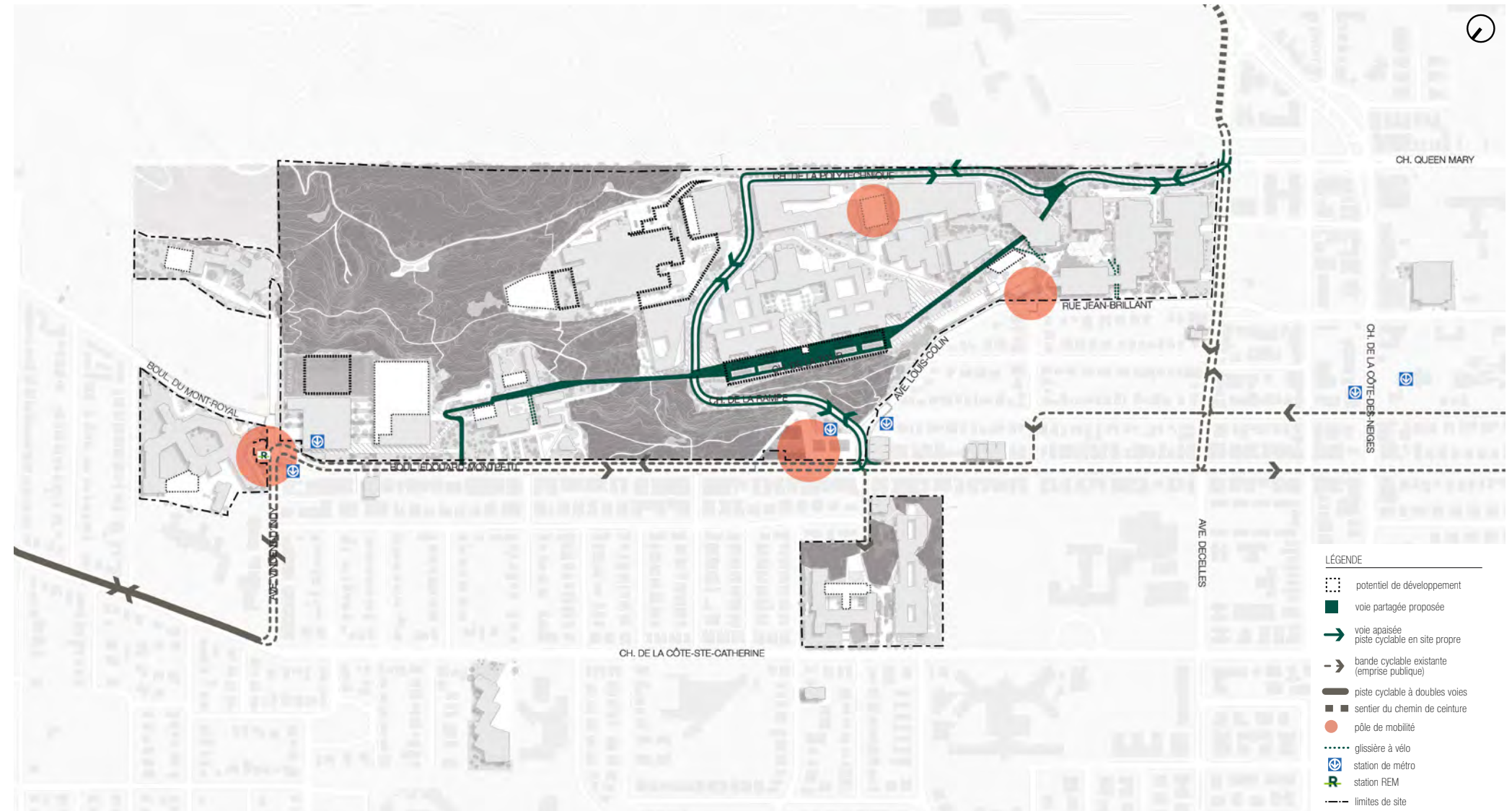
CIRCULATIONS

CIRCULATION CYCLABLE

- Créer des **pistes cyclables en site propre** le long du chemin de la Rampe et du chemin de la Polytechnique;
- Connecter les **pistes cyclables** aux pôles de mobilité. La faisabilité de ces pôles devra être validée avec la Ville de Montréal;
- Bonifier l'offre en **BIXI**;
- Améliorer le **confort des cyclistes** (supports, abris, bornes de réparation, glissières dans les emmarchements, douches et vestiaires, etc.).

TRANSPORT COLLECTIF ET AUTOPARTAGE

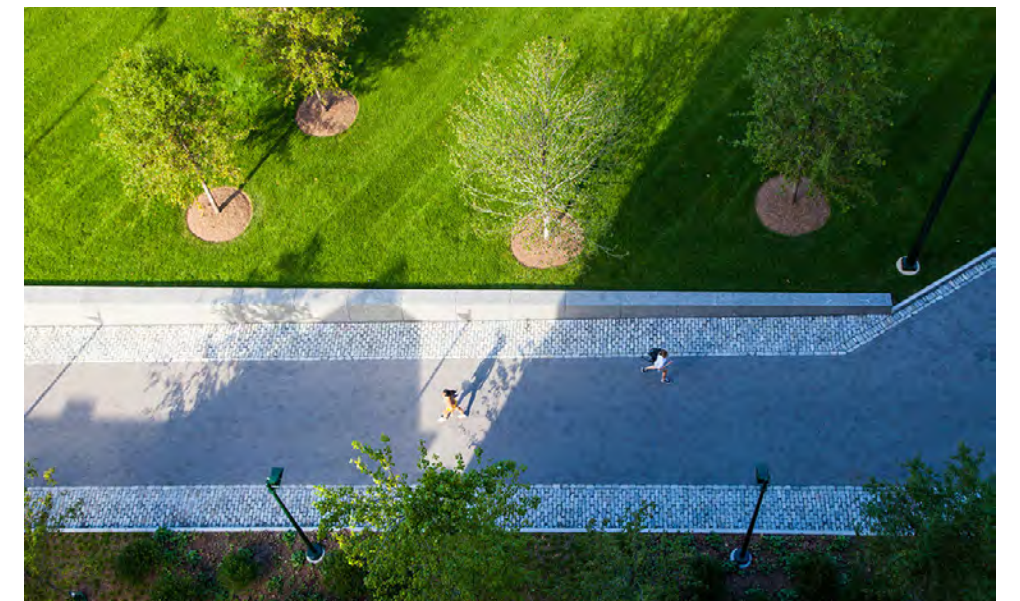
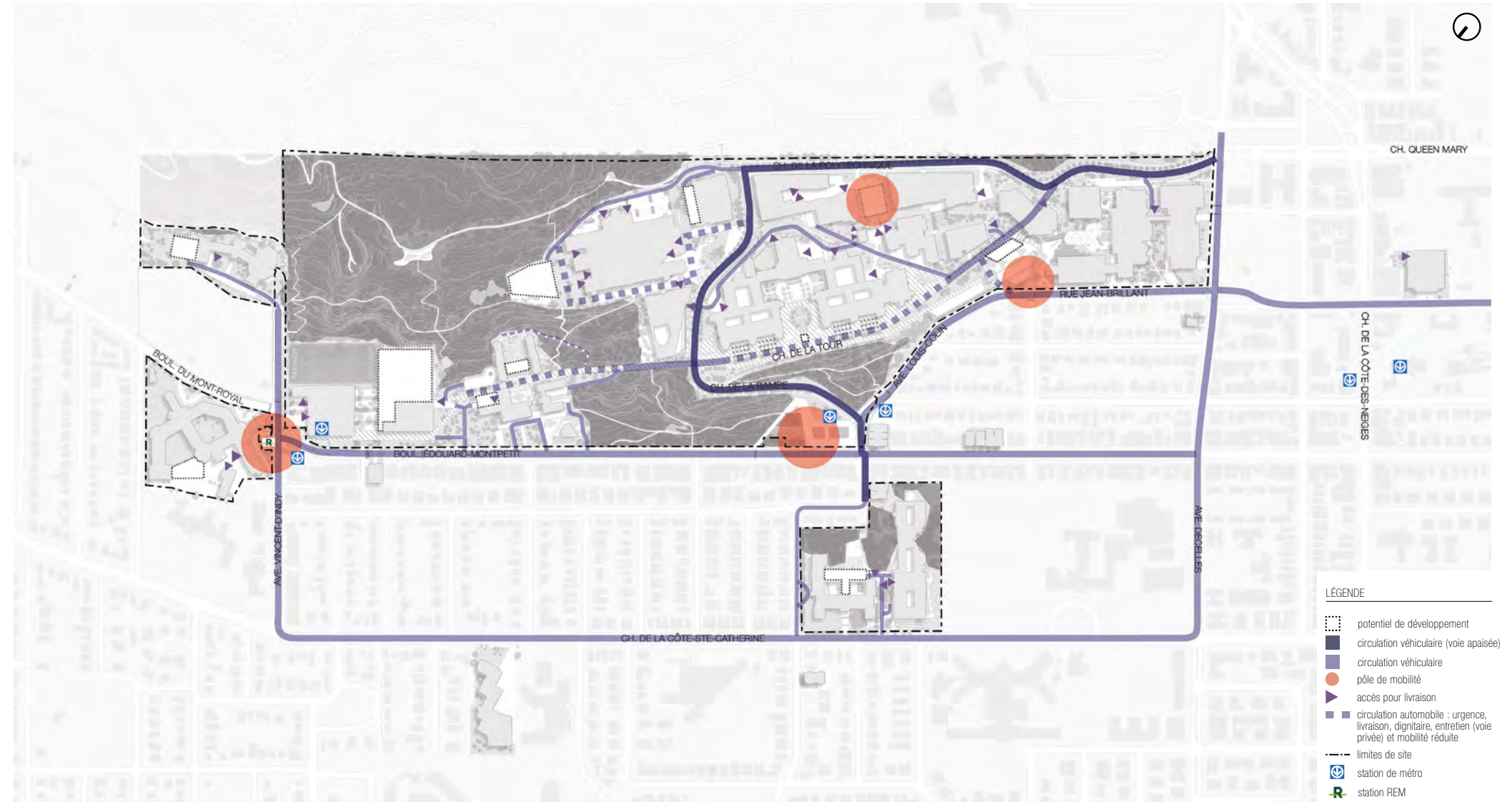
- Diversifier l'offre en transport depuis et vers le campus en instaurant **quatre pôles de mobilité** permettant à la communauté universitaire de faire des choix éclairés quant à leurs besoins en déplacements et en matière de solutions durables et écoresponsables. La faisabilité de ces pôles devra être validée avec la Ville de Montréal;
- Profiter de l'arrivée du REM pour repenser l'**entrée par le secteur est** qui devient un seuil important au campus;
- Envisager des **bornes d'autopartage** au plus près des usagers du campus y compris les secteurs situés en partie haute.



CIRCULATIONS

CIRCULATION VÉHICULAIRE

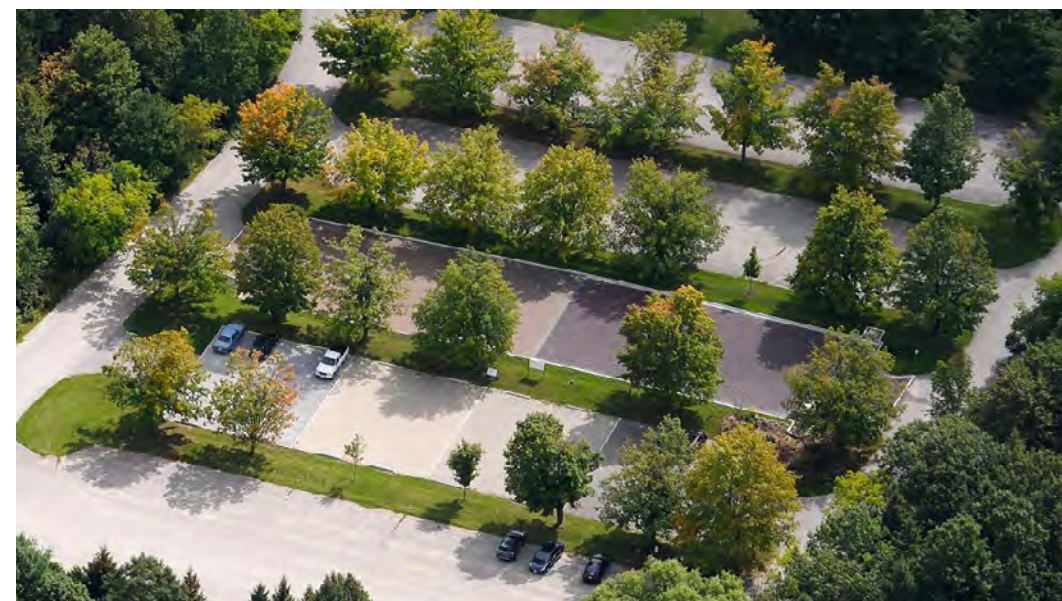
- Créer une voie partagée devant Roger-Gaudry et les résidences étudiantes (axe de vie du campus) pour le transport adapté, les dignitaires, les services d'urgence, l'entretien et la livraison;
- Réduire la largeur et la quantité de voies véhiculaires sur le site;
- Favoriser l'utilisation de véhicules à propulsion alternative par des espaces pourvus de bornes de recharge;
- Connecter les pôles de mobilité aux voies véhiculaires. La faisabilité de ces pôles devra être validée avec la Ville de Montréal.



CIRCULATIONS

STATIONNEMENT

- **Réduire à terme** (horizon du PDA 20 ans) l'offre en stationnement de 10% sur l'ensemble du campus;
- Diminuer l'**emprise des stationnements** de surface et améliorer l'expérience paysagère pour les usagers;
- Prévoir des **stationnements souterrains** en remplacement de ceux en surface pour les projets potentiels;
- Connecter les **pôles de mobilité** aux stationnements et transports collectifs afin de favoriser le transfert modal;
- Transférer les stationnements du parvis du CEPSUM et du pavillon Roger-Gaudry en **souterrain** afin de permettre l'implantation de l'axe de vie de campus;
- Éliminer plusieurs **stationnements de surface** afin de permettre la consolidation de la coulée verte;
- Lors de travaux de réaménagement, augmenter les **espaces verts** dans les stationnements et prévoir de la **rétention pluviale**.



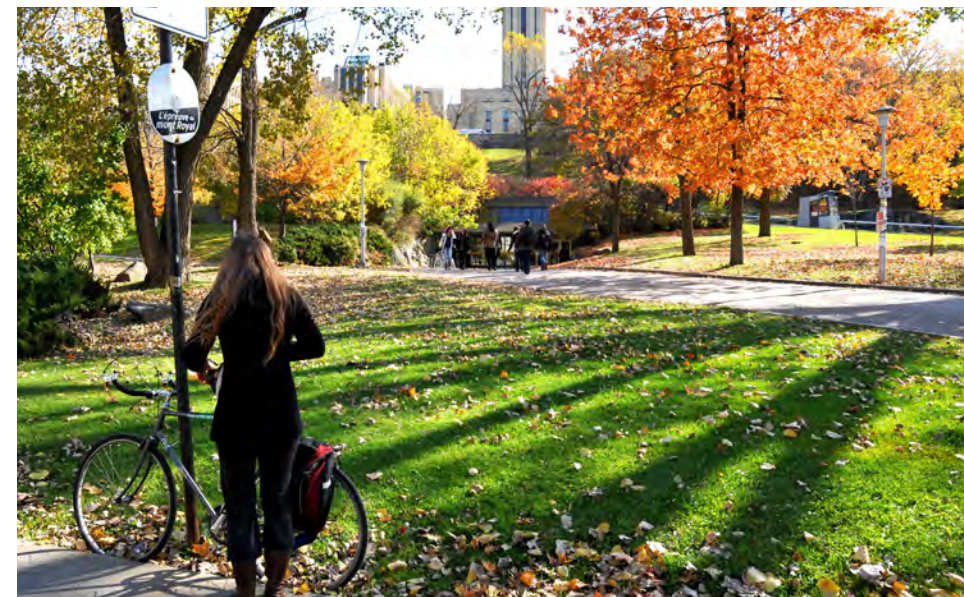
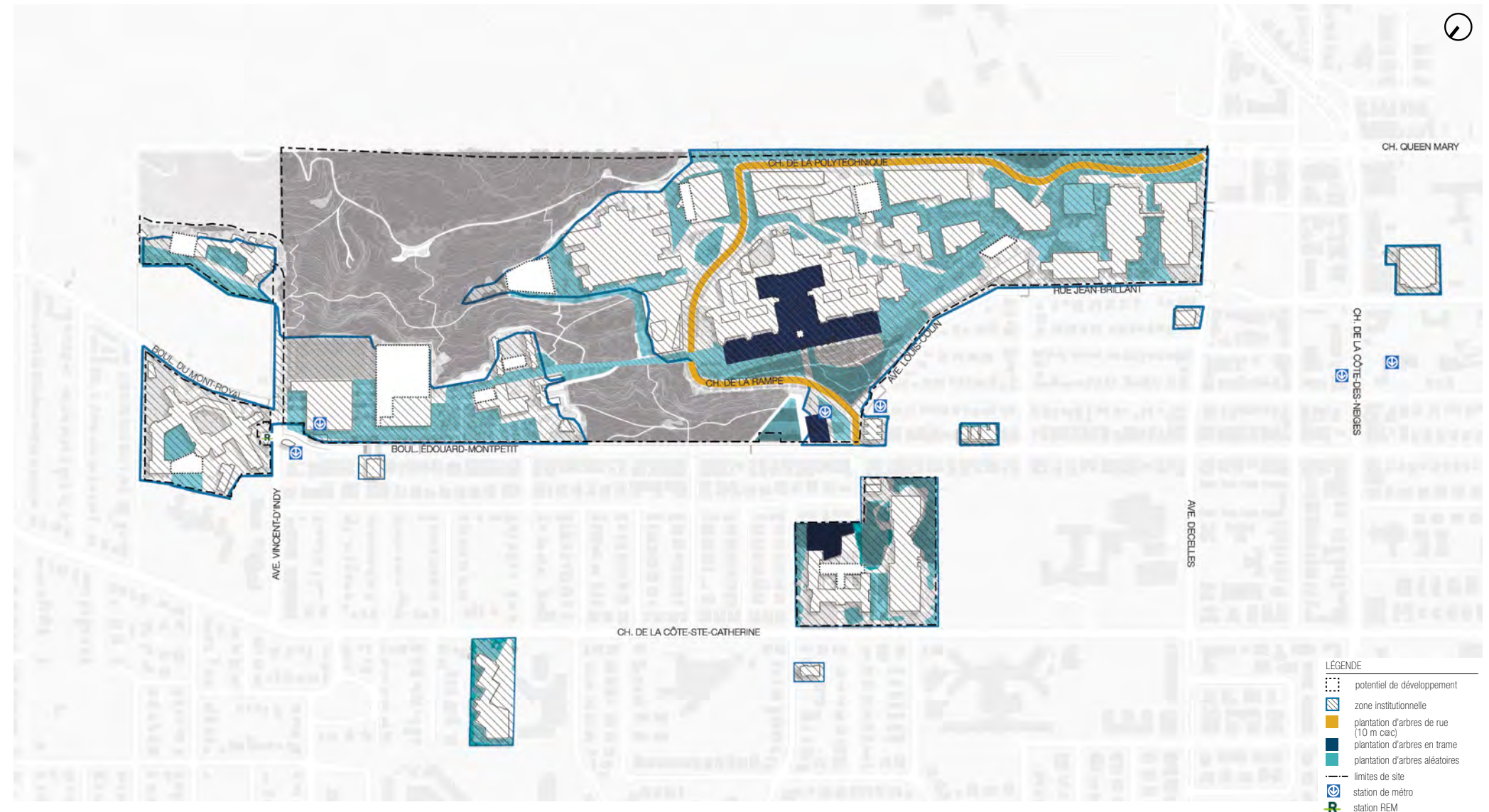
MILIEUX NATURELS ET VERDISSEMENT

VERDISSEMENT

- Promouvoir la **diversité des espèces** et favoriser les **espèces indigènes**;
- Replanter un minimum de 30 % d'**arbres supplémentaires** par rapport à la quantité d'arbres abattus;
- Favoriser une plantation organique dans la zone institutionnelle pour renforcer le lien avec la montagne et plantation plus formelle pour les espaces protocolaires et de rassemblement;
- Planter en tenant compte des **qualités visuelles, architecturales, culturelles et patrimoniales du paysage**;
- Lutter contre les **îlots de chaleur** en augmentant la canopée dans la zone institutionnelle (25% de canopée selon Ville) et en prévoyant des toits verts ou blancs pour les potentiels de développement bâtis.

Caractéristiques naturelles du Mont-Royal :

- Mettre en valeur les caractéristiques naturelles du Mont-Royal (topographie et géologie);
- Privilégier des interventions qui ne modifient pas le relief et la topographie du site;
- Favoriser la protection et la mise en valeur des escarpements, parois rocheuses et affleurements rocheux;
- Éviter l'enlèvement ou l'obstruction visuelle des éléments géologiques contribuant aux valeurs patrimoniales du site.



MILIEUX NATURELS ET VERDISSEMENT

BIODIVERSITÉ

- Renforcer la protection des **aires de conservation** et tout particulièrement de la coulée verte;
- Favoriser une **diversité animale** (registre des espèces présentes et historiques du campus);
- Améliorer la **vue d'ensemble des espaces verts** (plan d'action 2012-2020).

Gestion de la neige :

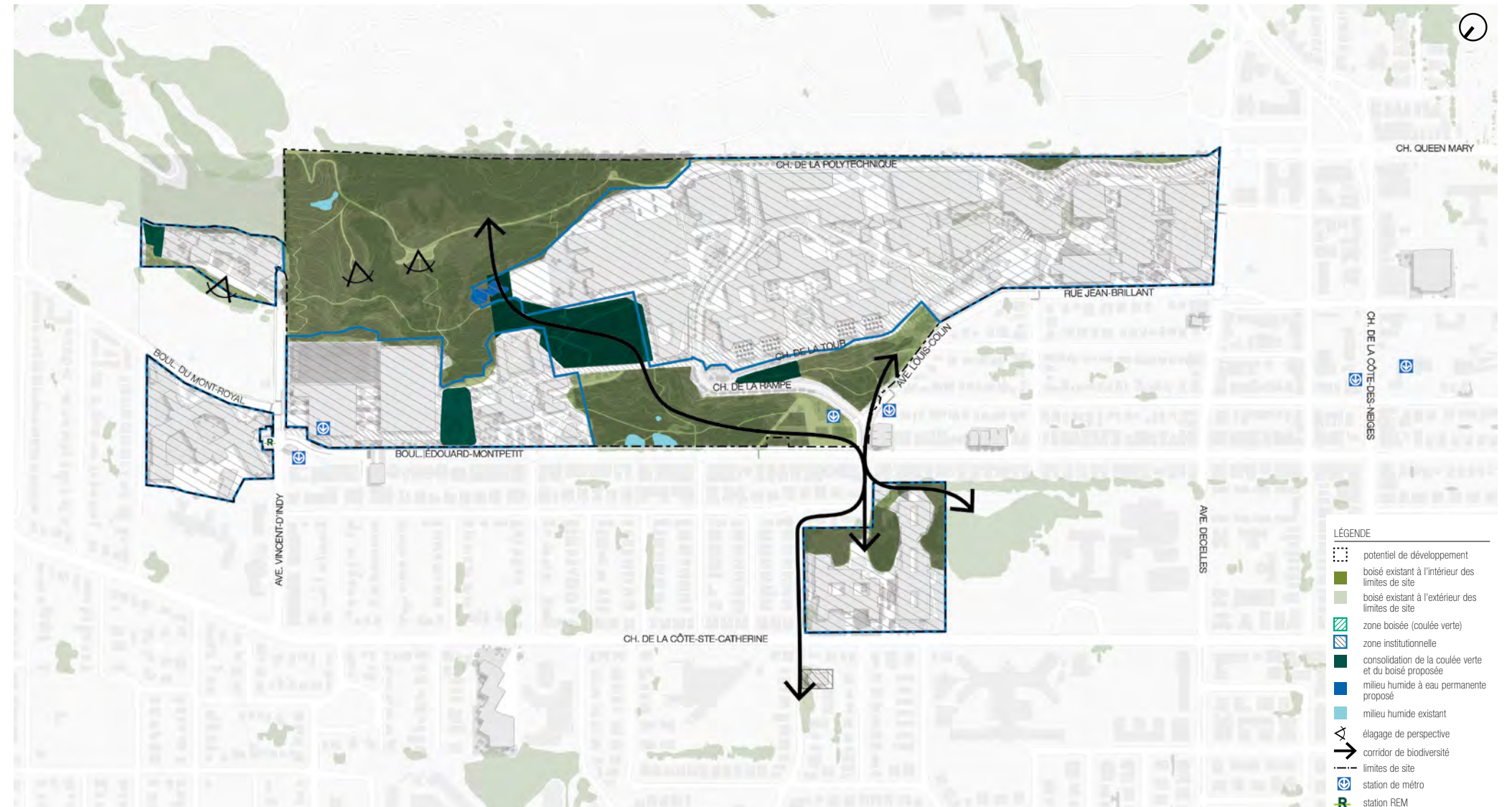
- Éviter les dépôts à neige près des milieux naturels, des boisés et des fossés naturels de drainage;
- Entreposer la neige prioritairement sur les stationnements de surface et dans la zone institutionnelle seulement.

GESTION DES EAUX ET MILIEUX HUMIDES

- Créer un quatrième **milieu humide** pour intercepter les eaux qui se déversent de la montagne vers les surfaces pavées de Polytechnique Montréal;
- Améliorer la **rétenction pluviale**: bassin de bio-rétention, végétalisation des surfaces pavées, chaussée perméable, meilleure captation dans les fortes pentes asphaltées.

Hydrographie :

- Favoriser la préservation des témoins de la présence de l'eau sous ses multiples formes, dont l'ancien ruisseau Springgrove, dans le cimetière Mont-Royal et sur le flanc nord, les résurgences formant en hiver de spectaculaires parois de glace et les zones humides.



An aerial photograph of a city, likely Montreal, with a network of white lines and dots overlaid on the buildings and green spaces. The image is tinted in shades of blue. On the left side, there are white decorative shapes: a vertical bar, a semi-circle, and a larger arch-like shape. On the right side, there are two white squares. The text '8 ENTITÉS PAYSAGÈRES ET CADRE BÂTI' is positioned in the center-right area.

8 ENTITÉS
PAYSAGÈRES
ET CADRE BÂTI

ENTITÉS PAYSAGÈRES ET CADRE BÂTI



VALEURS PAYSAGÈRES

VALEURS ÉLEVÉES

- N1 Coulée verte sud (109)
- N3 Boisé Édouard-Montpetit (108)
- N4 Entrée du métro / Abords de la rampe d'accès (101)
- V3 Chemin de la Polytechnique (70)
- B1 CEPSUM / Stade d'hiver (110)
- B7 J.-Coutu / M.-Coutu / A.-Aisenstadt / P.-G.-Desmarais (110)
- B9 Place de la Laurentienne (111)
- B14 Faculté de l'Aménagement et les HEC (115)

VALEURS MOYENNES

- V1 Chemin de la Tour (47)
- V2 Chemin de la Rampe (60)
- B4 Polytechnique / Pierre-Lassonde / J. Armand-Bombardier (86)
- B6 La Cour d'Honneur (93)
- B8 Garage Louis-Colin (91)

VALEURS FAIBLES

- N2 Coulée verte ouest (40)
- B2 Résidences C
- B3 J.-A DeSève / Résidences A / Thérèse-Casgrain (78)
- B5 Direction des immeubles / Centrale thermique / CTFA (33)
- B10 HEC Montréal - 5255 av. Decelles (78)
- B11 Faculté de Musique (48)
- B12 Marie Victorin (51)
- B13 Marguerite d'Youville et Liliane de Stewart (65)

VALEURS ARCHITECTURALES

VALEURS ÉLEVÉES

- 1 Pavillon Roger-Gaudry (114)
- 8 Pavillons L.-Groulx, M.-Caron et 3200 J.-Brillant (80)
- 17 Garage Louis-Colin (78)
- 24 Salle Claude-Champagne (83)
- 30 Agora Morris et Rosalind Goodman (86)
- 31 Pavillon J.-Armand-Bombardier (82)

VALEURS MOYENNES

- 4 Stade d'hiver du CEPSUM (73)
- 6 Pavillon Thérèse-Casgrain (73)
- 13 Pavillon Marguerite-d'Youville (53)
- 19 CEPSUM (61)
- 20 Pavillon Samuel-Bronfman (56)
- 23 Pavillon de la Faculté de musique (54)

- 25 Pavillon de la Faculté de l'aménagement (68)
- 26 Pavillon André-Aisenstadt (51)
- 27 Pavillon Paul-G.-Desmarais (56)
- 28 Pavillon Jean-Coutu (67)
- 29 Pavillon Marcelle-Coutu (63)

VALEURS FAIBLES

- 2 Pavillons J.-A.-de Sève et Résidence «A» (43)
- 3 Pavillon Claire-McNicoll (28)
- 5 Pavillon Résidence «A» annexe (28)
- 7 Pavillon René-J.-A.-Lévesque (47)
- 9 Centrale thermique (40)
- 10 Pavillon de la Direction des immeubles (28)
- 16 Poste Hydro-Québec (27)
- 18 Pavillon Marie-Victorin (38)
- 19 Pavillons 2101 et 3032-3034 Édouard-Montpetit (40)
- 21 Pavillon 3050-3060 Édouard-Montpetit (32)
- 22 Pavillon 2910 Édouard-Montpetit (42)
- 23 Pavillon Résidence «C» (33)

- 24 Pavillon Liliane-de-Stewart (43)
- 25 Pavillon 3744 Jean-Brillant (25)

MISE À JOUR NOVEMBRE 2019

- 32 Polytechnique Montréal
- 33 HEC - 5255 Decelles
- 34 CTFPA

Les valeurs patrimoniales du campus de l'Université de Montréal, mai 2008. Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, Université de Montréal.

Pour les fins de cette présentation synthèse, deux exemples d'entités paysagères et cadre bâti sont présentés.

LA COUR D'HONNEUR [B6]

ÉLÉMENTS AYANT UNE VALEUR PATRIMONIALE

- Caractère symétrique et monumental des pavillons
- L'aménagement de la cour d'honneur
- Points de vue panoramiques
- Tournebride

NIVEAU DE VALEUR PAYSAGÈRE : **MOYENNE**

VALEUR ARCHITECTURALE

BÂTIMENT	VALEUR
Pavillon Roger-Gaudry [1]	Élevée
Pavillon Claire-McNicoll [3]	Faible



Référence : Les valeurs patrimoniales du campus de l'Université de Montréal, mai 2008. Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, Université de Montréal.

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT SPÉCIFIQUES

Aménagements extérieurs et cadre bâti (6.1)

- Souligner le caractère protocolaire de la cour d'honneur du pavillon principal par un aménagement invitant qui favorise le rassemblement. Cet aménagement intègre un puits de lumière offrant une percée visuelle sur la tour ainsi qu'une connexion au réseau piétonnier souterrain;
- Exploiter le potentiel des vues en aménageant un belvédère sur le parvis du pavillon Roger-Gaudry, le tout dans la logique de protection et de mise en valeur des paysages préconisée à la fois par le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (2009) et par le Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal (2018);
- Permettre la création d'espaces de vie extérieurs adjacents ou en lien avec les espaces de vie intérieurs actuels ou à venir (espaces communs au rez-de-chaussée).

Interfaces, seuils et accès (6.2)

- Voir la section 6.2 pour les principes d'aménagement spécifiques applicable à l'ensemble du campus.

Circulation piétonne, cyclable et véhiculaire (6.3)

- En lien avec la création de l'axe de vie du campus d'est en ouest, privilégier devant le pavillon Roger-Gaudry, la mise en place d'une voie partagée pour piétons, cyclistes et automobiles (accessibles aux automobiles seulement sur certaines portions), confortable et conviviale, aménagée de façon à bonifier l'expérience du piéton d'un bout à l'autre du campus;
- Transformer les stationnements de surface devant le pavillon Roger-Gaudry en stationnements souterrains afin d'en faire des aires de rassemblement (pour la communauté universitaire) qui enrichissent l'expérience de la voie partagée par un parcours animé et sécuritaire.

Milieus naturels et verdissement (6.4)

- Favoriser une plantation d'arbres formelle dans la cour d'honneur et ses abords;

Gestion des eaux et milieux humides (6.5)

- Voir la section 6.5 pour les principes d'aménagement spécifiques applicable à l'ensemble du campus.

Ouvrages d'art (6.6)

- Voir la section 6.6 pour les principes d'aménagement spécifiques applicable à l'ensemble du campus;

Mobilier (6.7)

- Préserver la signature patrimoniale du mobilier existant hérité des aménagements de la firme Jean-Claude La Haye en définissant une gamme de mobilier propre au campus de la montagne (bancs, table de pique-nique, corbeille à rebuts et recyclage, grille d'arbre, supports à vélo, mains courantes, bacs de plantation);

Éclairage (6.8)

- Prioriser la mise en lumière du pavillon Roger-Gaudry et de son parvis;

Revêtements de surface (6.9)

- Revaloriser les motifs hexagonaux et triangulaires hérités des aménagements de la firme de Jean-Claude La Haye et associés dans leur empreinte d'origine en utilisant des pavés de béton préfabriqués dont l'assemblage évoque la taille d'origine du motif;
- Recouvrir l'ensemble du grand axe de vie du campus et ses voies d'accès principales d'un motif unique composé de pavés de béton préfabriqué ou tout autre revêtement susceptible de créer une lecture uniforme et harmonisée de l'axe. Privilégier un motif de pavés composé d'un seul module répété pour faciliter les réparations et minimiser les coûts de fabrication;

Signalétique (6.10)

- Voir la section 6.10 pour les principes d'aménagement spécifiques applicable à l'ensemble du campus.

Corpus d'art extérieur (6.11)

- Voir la section 6.11 pour les principes d'aménagement spécifiques applicable à l'ensemble du campus.

COULÉE VERTE SUD [N1], COULÉE VERTE OUEST [N2], BOISÉ ÉDOUARD-MONTPETIT [N3] ET ENTRÉE DU MÉTRO / ABORDS DE LA RAMPE D'ACCÈS [N4]

ÉLÉMENTS AYANT UNE VALEUR PATRIMONIALE

- Points de vue panoramiques
- Vestiges de la piste de ski du Mont-Royal
- Sentiers boisés formels et informels
- Arbres matures datant de l'époque de fondation de l'université
- Érablière à caryers cordiformes
- Roches ignées intrusives

VALEUR ARCHITECTURALE

BÂTIMENT	VALEUR
Coulée verte sud [N1]	Élevée
Coulée verte ouest [N2]	Faible
Boisé Édouard-Montpetit [N3]	Élevée
Entrée du métro / Abord de la rampe d'accès [N4]	Élevée



Référence : Les valeurs patrimoniales du campus de l'Université de Montréal, mai 2008. Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, Université de Montréal.

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT SPÉCIFIQUES

Aménagements extérieurs et cadre bâti (6.1)

- Renforcer les liens entre les quartiers de vie entourant le campus de la montagne, les espaces civiques du campus de la montagne et les espaces verts au sommet du mont Royal, notamment le parc Tiohtiàke Otsira'kéhne, dans une logique d'amélioration de l'accès au parc du Mont-Royal (orientations du Plan de conservation du Site patrimonial du Mont-Royal (2018) ;
- Favoriser des perméabilités visuelles avec la montagne (boisés, coulée verte, affleurements rocheux, etc.) qui tiennent compte du passage des saisons et offrent un intérêt en toute saison ;

Interfaces, seuils et accès (6.2)

- Officialiser un accès ouvert en tout temps vers les sentiers du cimetière et ceux de la montagne, ce qui nécessitera un partenariat avec la Ville et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges ;

Circulation piétonne, cyclable et véhiculaire (6.3)

- Aménager et favoriser quelques parcours pédestres intégrés à l'ensemble des sentiers du parc du Mont-Royal et profiter de la consolidation des réseaux piétons dans la nature, pour créer un réseau à la fois ludique, éducatif et favorisant l'exercice ;

- Dans les zones boisées, construire des escaliers là où les pentes sont trop abruptes ;
- Aménager (ou réaménager) un ou des sentiers piétonniers permettant de connecter les divers pavillons bordant ces quatre entités naturelles et en lien avec l'axe de vie du campus ;

Milieus naturels et verdissement (6.4)

- Consolider le noyau primaire du boisé Édouard-Montpetit (plan d'action 2012-2020) ;
- Réduire le nombre de sentiers et les consolider en un réseau limité et balisé ;
- Identifier clairement les limites des sites sensibles (zone d'intégrité écologique) ;
- Préserver les milieux naturels en procédant à des travaux d'aménagement et de mise en valeur (éviter les dépôts à neige, limiter l'affluence humaine en réduisant et en officialisant quelques sentiers seulement, favoriser l'utilisation de fondants et abrasifs alternatifs au sel, réduire graduellement les aires de stationnement automobile) dans la logique de maintien et de consolidation du couvert végétal et de lecture d'ensemble du mont Royal préconisée par le Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal (2018) ;

- Enrichir la biodiversité du boisé en poursuivant l'élimination des espèces envahissantes et non indigènes, en créant de nouveaux habitats (milieux humides, niches pour hiboux et pour couleuvres, pose de clôtures pour amphibiens, etc.), et en favorisant la diversité des espèces indigènes ;

- Consolider la coulée verte en assurant sa connectivité avec les milieux naturels avoisinants par des corridors fauniques : élimination d'aires de stationnement et leur reboisement ; intégration au corridor écologique et vivrier Darlington projeté par la ville, relier le boisé du pavillon de la Faculté de l'Aménagement au parc-Jean-Brillant ;

Gestion des eaux et milieux humides (6.5)

- Voir la section 6.5 pour les principes d'aménagement spécifiques applicables à l'ensemble du campus.

Ouvrages d'art (6.6)

- Voir la section 6.6 pour les principes d'aménagement spécifiques applicables à l'ensemble du campus.

Mobilier (6.7)

- Voir la section 6.7 pour les principes d'aménagement spécifiques applicables à l'ensemble du campus.

Éclairage (6.8)

- Voir la section 6.8 pour les principes d'aménagement spécifiques applicables à l'ensemble du campus.

Revêtements de surface (6.9)

- Aménager les sentiers dans les zones boisées avec du paillis, comme c'est le cas dans le sentier le long du boisé Édouard-Montpetit, afin de consolider l'expérience d'immersion dans le milieu naturel ;
- Assurer l'entretien annuel des sentiers.

Signalétique (6.10)

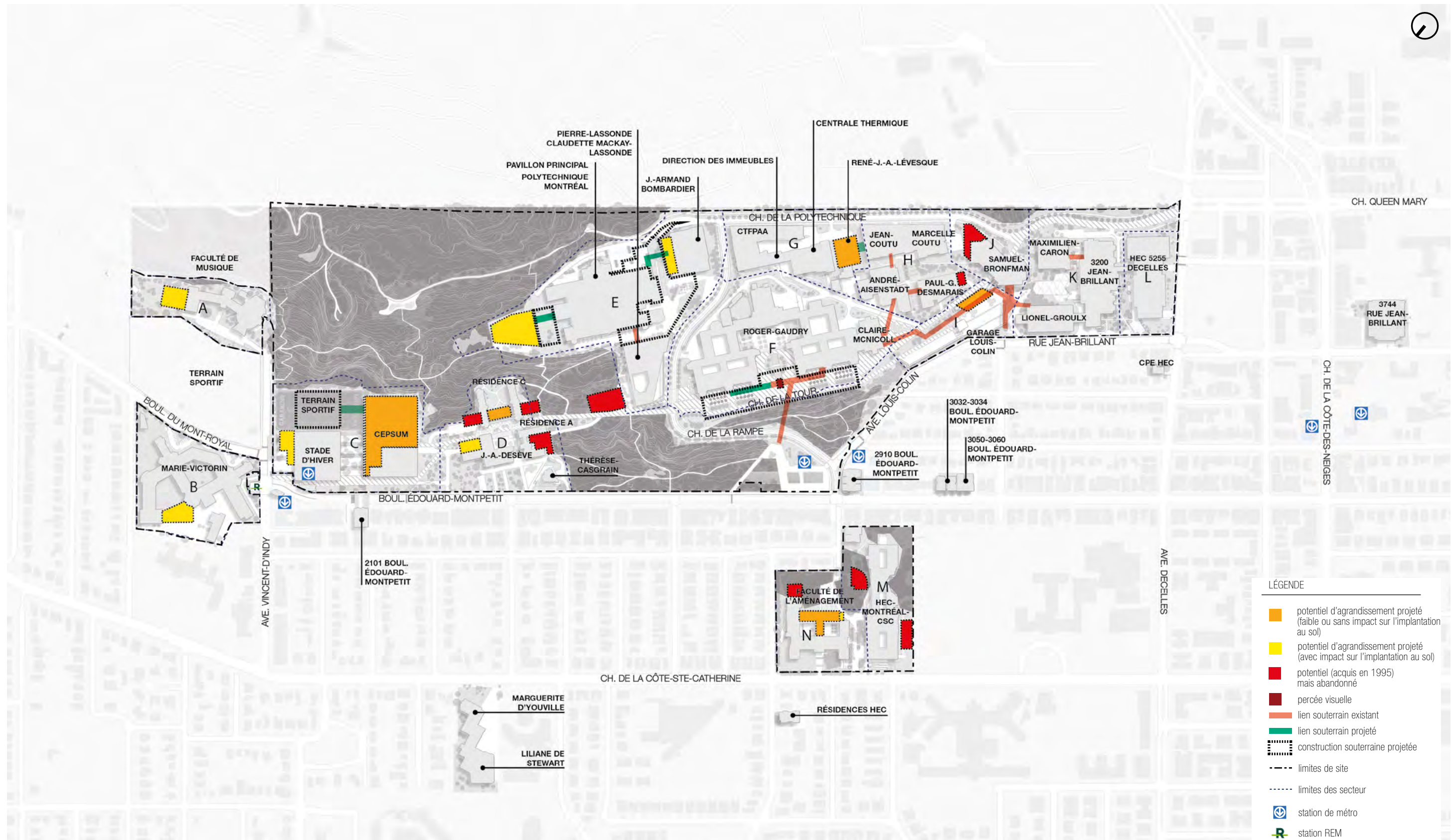
- Voir la section 6.10 pour les principes d'aménagement spécifiques applicables à l'ensemble du campus.

Corpus d'art extérieur (6.11)

- Voir la section 6.11 pour les principes d'aménagement spécifiques applicables à l'ensemble du campus.

An aerial photograph of a city, likely Montreal, with a blue color scheme. A white network of nodes and lines is overlaid on the bottom right. On the left, there are white decorative shapes: a vertical bar, a semi-circle, and an archway. On the right, there are two white squares. The text '9 POTENTIELS D'AGRANDISSEMENT' is centered in white.

9 POTENTIELS D'AGRANDISSEMENT



PAVILLON DE LA FACULTÉ DE MUSIQUE

LOCALISATION



AGRANDISSEMENT PROPOSÉ

Superficie brute | 6 610 m² (total : 30 040 m²)
Superficie d'implantation | 1 320 m² (total : 5 280 m²)
Hauteur | 5 étages + 2 sous-sol (2 640 m²)
Hauteur cote altimétrique | 158,6 m, Existant : 165,6 m
Taux d'implantation | 22,2 % / projeté 28,2 %
Stationnement proposé en sous-sol | +/- 100 cases
Remplacement du stationnement de surface par un espace paysager

JUSTIFICATIF DE L'AGRANDISSEMENT

- Nouvelle salle de spectacle et d'enseignement (blackbox)
- Nouveau studio d'enregistrement
- Nouvelle bibliothèque plus spacieuse
- Nouveaux espaces collectifs pour étudiants
- Repatriement et exposition dans la nouvelle bibliothèque des archives (CD et vinyles) de Claude Gingras

ACTUEL



> Point de vue

AGRANDISSEMENT 5 ÉTAGES



■ Agrandissement proposé ■■ Stationnement supprimé
■ Bâtiments existants



PAVILLON DE LA FACULTÉ DE MUSIQUE

EXISTANT



VUE A : DEPUIS L'AVENUE CLAUDE-CHAMPAGNE / BOULEVARD DU MONT-ROYAL

AGRANDISSEMENT PROPOSÉ



VUE B : DEPUIS L'AVENUE VINCENT-D'INDY / BOULEVARD DU MONT-ROYAL



PAVILLON MARIE-VICTORIN

LOCALISATION



AGRANDISSEMENT PROPOSÉ

Superficie d'implantation | 1 550 m² (total : 11 980 m²)

Superficie de plancher brute | 6 180 m² (total : 53 920 m²).

Hauteur proposée | 4 étages (RDC 5 m + 3 x 4,2 m) | 127,4 m

Hauteur maximale proposée (cote altimétrique hors tout) | 127,4 m

Taux d'implantation actuel | 35 %

Taux d'implantation proposé | 39,9 %

JUSTIFICATIF DE L'AGRANDISSEMENT

- Déficit d'espace pour les occupants de l'immeuble

ACTUEL

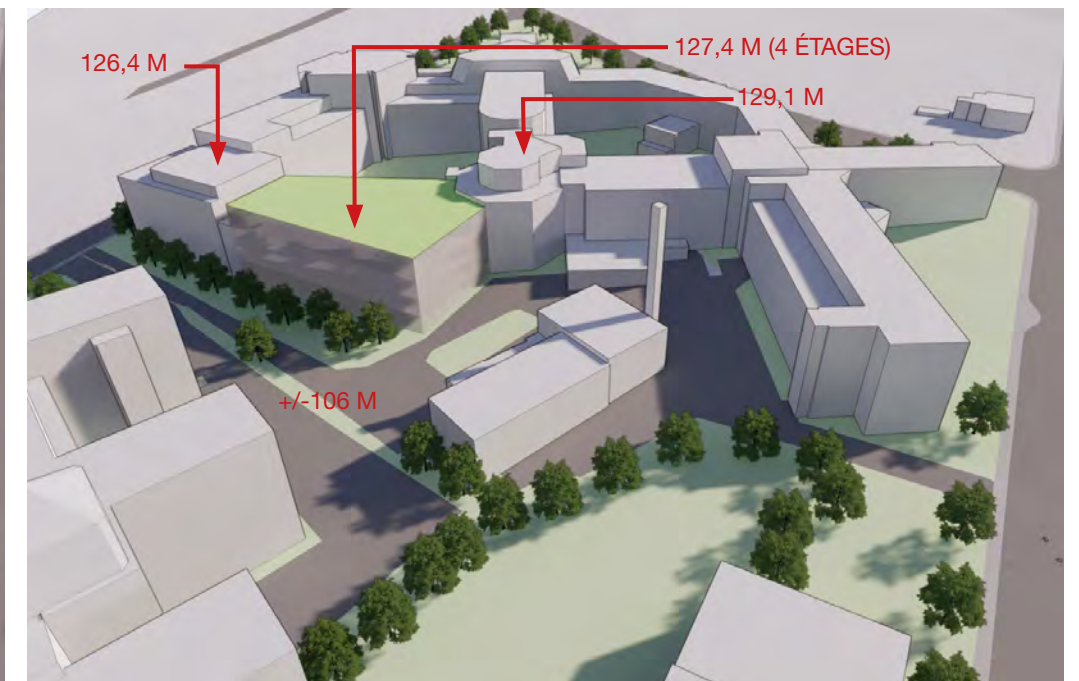


AGRANDISSEMENT



■ Agrandissement proposé

■ Bâtiments existants



PAVILLON MARIE-VICTORIN

EXISTANT



VUE A : AVENUE VINCENT-D'INDY

AGRANDISSEMENT PROPOSÉ



VUE B : AVENUE CLAUDE-CHAMPAGNE



CEPSUM | STADE D'HIVER

LOCALISATION



AGRANDISSEMENT PROPOSÉ

Superficie brute | +/- 28 360 m² (total : 117 250 m²)

Superficie d'implantation | 1 230 m² (total: 18 540 m²)

CepsuM : hauteur | 10 étages (hors tout) - Hauteur actuelle 9 étages

CepsuM : hauteur cote altimétrique | 148,2 m (hauteur de l'appentis mécanique existant)

Stade : hauteur cote altimétrique | 126,5 m / 121 m

Taux d'implantation | 42 % (faible accroissement du taux par l'ajout à l'est du stade mais en pallier paysager)

Stationnement proposé en sous-sol | +/- 100 cases (7 590 m², sous le terrain synthétique du stade)

Élimination des stationnements en façade, verdissement des parvis du stade d'hiver et du CepsuM pour l'aménagement du nouvel axe de vie (voir plan directeur)

JUSTIFICATIF DE L'AGRANDISSEMENT

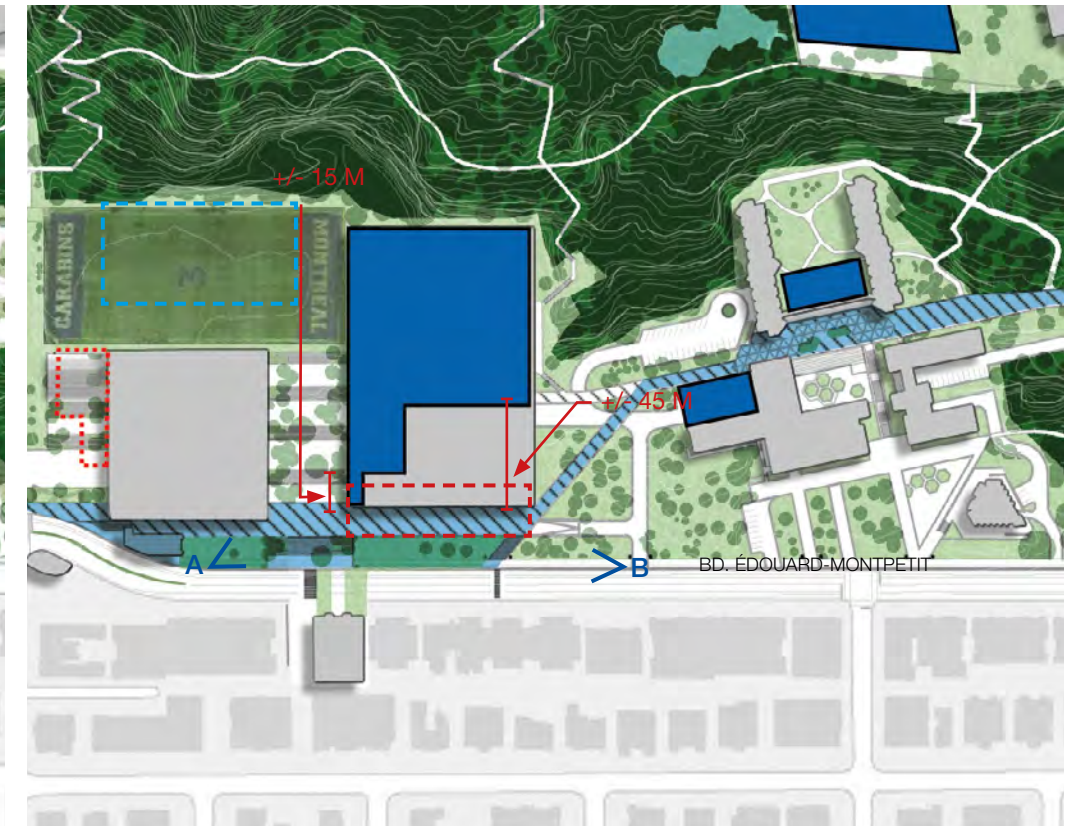
- Gymnase d'excellence, plateaux sportifs et bureaux
- Clinique médicale sportive, boutiques et centre de kinésiologie
- Nouveaux ajouts à l'est du stade d'espaces collectifs pour étudiants et belvédère (toit terrasse)
- Gains de services pour la communauté universitaire et montréalaise
- Stade : aménagement de paliers paysagers de part et d'autre pour créer un lieu de rassemblement

ACTUEL

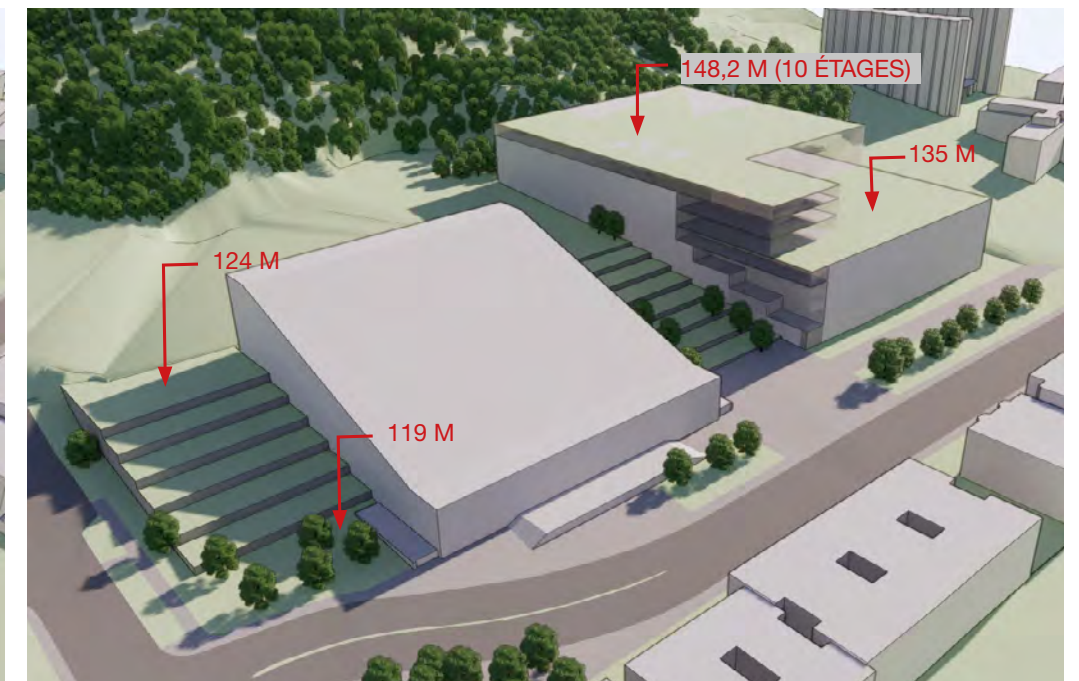
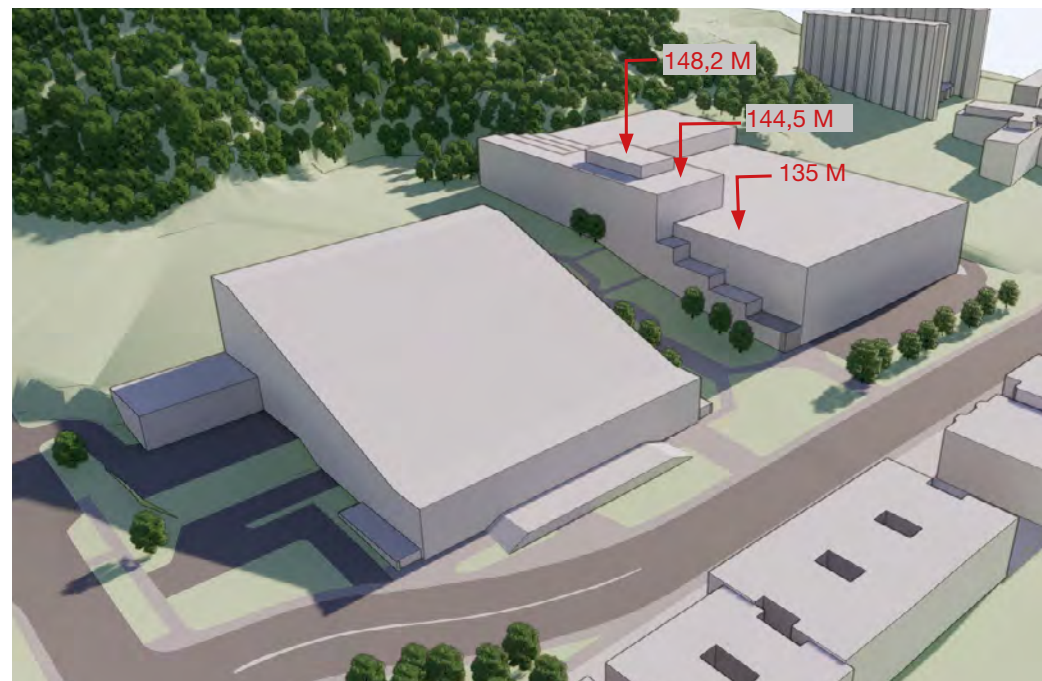


> Point de vue

AGRANDISSEMENT 10 ÉTAGES



■ Agrandissement proposé
■ Bâtiments existants
■ Stationnement supprimé
■ Construction souterraine proposée



CEPSUM | LE STADE D'HIVER

EXISTANT



VUE A : DEPUIS LE BOULEVARD ÉDOUARD-MONTPETIT, VERS L'OUEST

AGRANDISSEMENT PROPOSÉ



VUE B : DEPUIS LE BOULEVARD ÉDOUARD-MONTPETIT, VERS L'EST



PERCÉE VISUELLE DE LA COUR D'HONNEUR

AGRANDISSEMENT PROPOSÉ

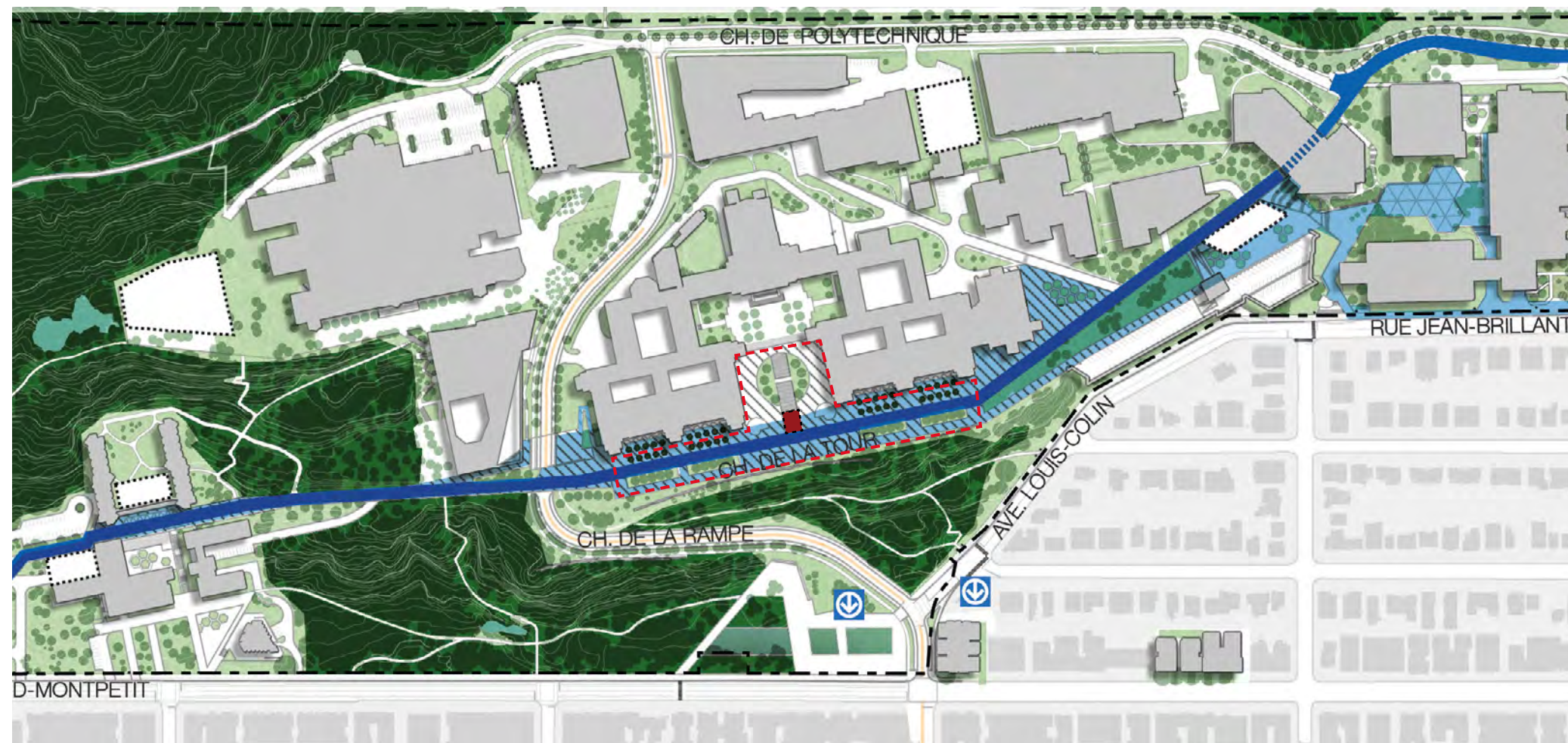
Percée visuelle dans le prolongement du tunnel de la rampe mobile ;

S'inscrit en continuité de la réfection du tunnel de la rampe dans le cadre du 70-75^e anniversaire du pavillon Roger-Gaudry ;

Intégration fine et subtile au coeur de l'esplanade Roger-Gaudry, dans l'alignement de la cour d'honneur basse et haute ;

Développement du concept lors du réaménagement complet de l'esplanade de Roger-Gaudry (prévu au plan directeur);

Aménagement d'un espace commercial avec percée visuelle en souterrain au niveau haut du tunnel de la rampe. Une librairie et café constituerait un espace d'accueil et d'activités permettant d'animer le tunnel et le rendre plus sécuritaire. (espace souterrain d'une superficie de 640 m²).



LÉGENDE

- percée visuelle
- stationnement supprimé

PAVILLON DE SERVICES COMMUNAUTAIRES

LOCALISATION



AGRANDISSEMENT PROPOSÉ

Superficie d'implantation | 1035 m² (projection toiture)

Superficie de plancher brute | 600 m² approx.

Hauteur proposée (cote altimétrique hors tout) | 140 m

1 étage constructible à partir du niveau le plus haut du stationnement, donc 2 étages sur la zone d'implantation située un niveau plus bas.

Taux d'implantation actuel | 70,6% (stationnement Louis-Colin) Aucun changement au taux car construction sur la dalle actuelle.

JUSTIFICATIF DE L'AGRANDISSEMENT

- Pavillon d'accueil | communauté universitaire et montréalaise (salle multifonctionnelle, services de restauration, etc).
- Prolongement de la dalle parc existante
- Élimination d'un niveau de stationnement visible du Chemin de la Tour
- Gain important en terme de verdissement et réduction de l'impact visuel du stationnement depuis le Chemin de la Tour
- Renforcement de l'axe de vie du campus et lien avec la place de la Laurentienne

ACTUEL

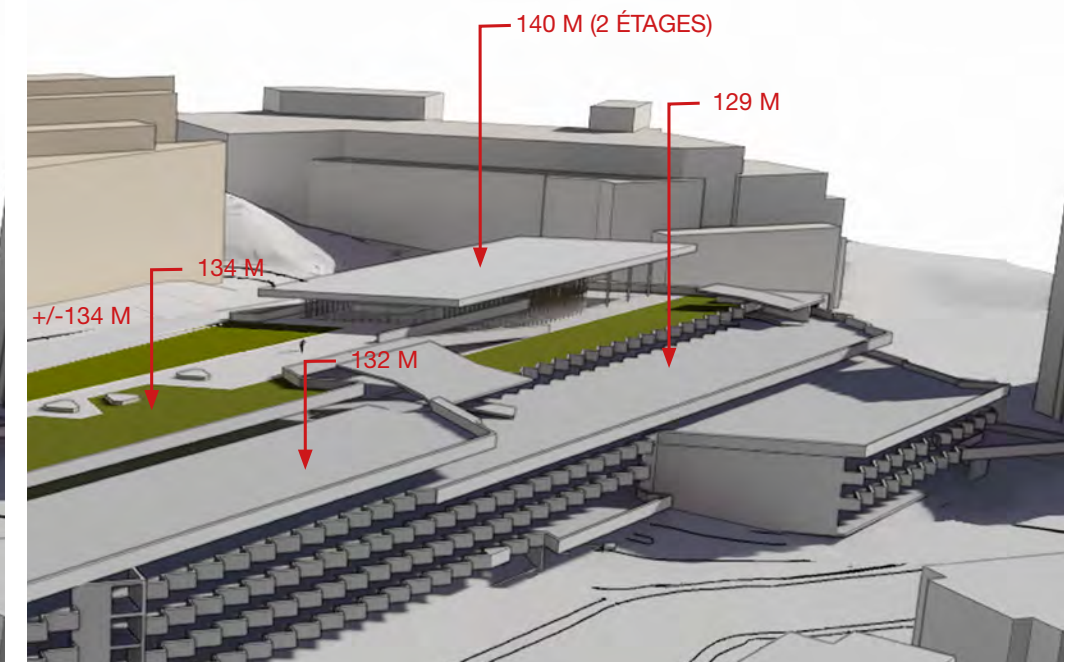
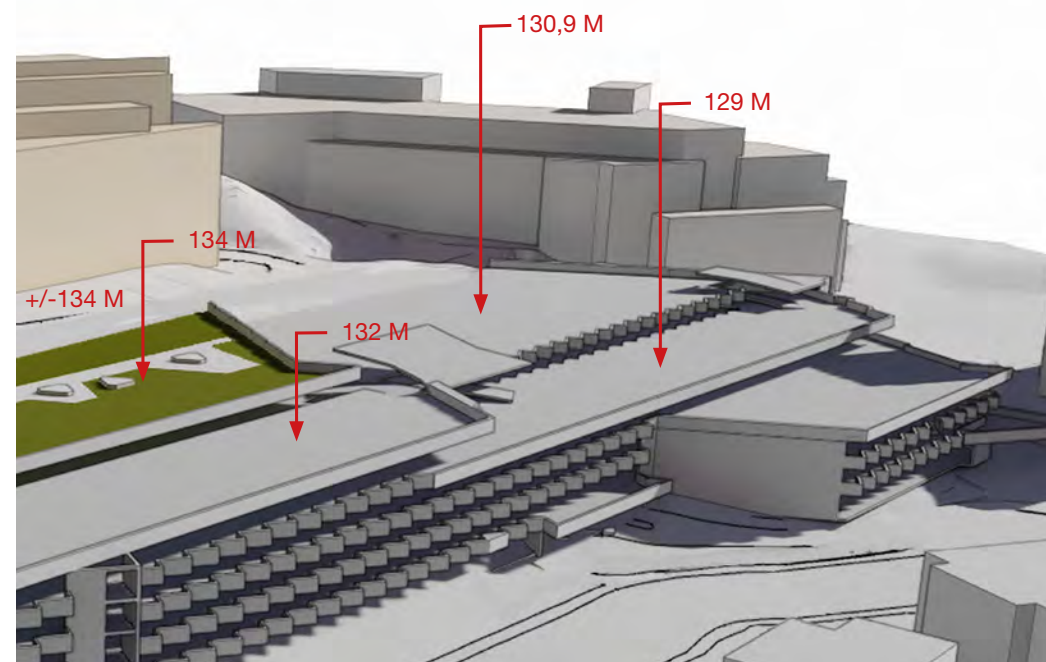


- > Point de vue
- > Vue à conserver (souhaitable)
- Zone d'implantation permise au règlement de 1995 (96-066)

AGRANDISSEMENT



- Pavillon proposé
- Stationnement de surface supprimé (correspond +/- à la zone d'agrandissement)
- Secteur de développement L



PAVILLON DE SERVICES COMMUNAUTAIRES

EXISTANT



VUE A : DU CHEMIN DE LA TOUR VERS LE PAVILLON SAMUEL-BRONFMAN

AGRANDISSEMENT PROPOSÉ



VUE B : DEPUIS LA RUE JEAN-BRILLANT, VERS ROGER-GAUDRY



PAVILLON DES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES | PAVILLON J.-A.-DESÈVE

Taux d'implantation actuel : 21,8 %

Taux d'implantation proposé : 23,8 %

(aucun changement à l'implantation
du pavillon des résidences)

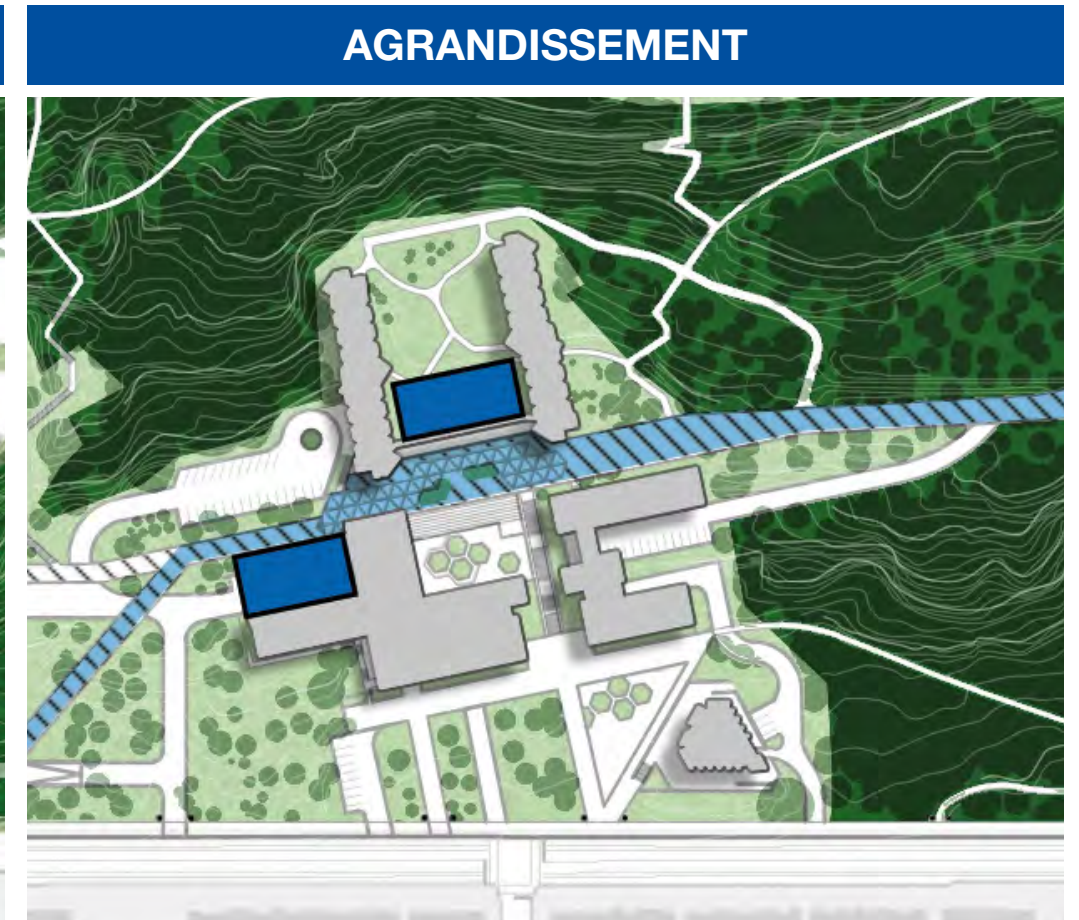
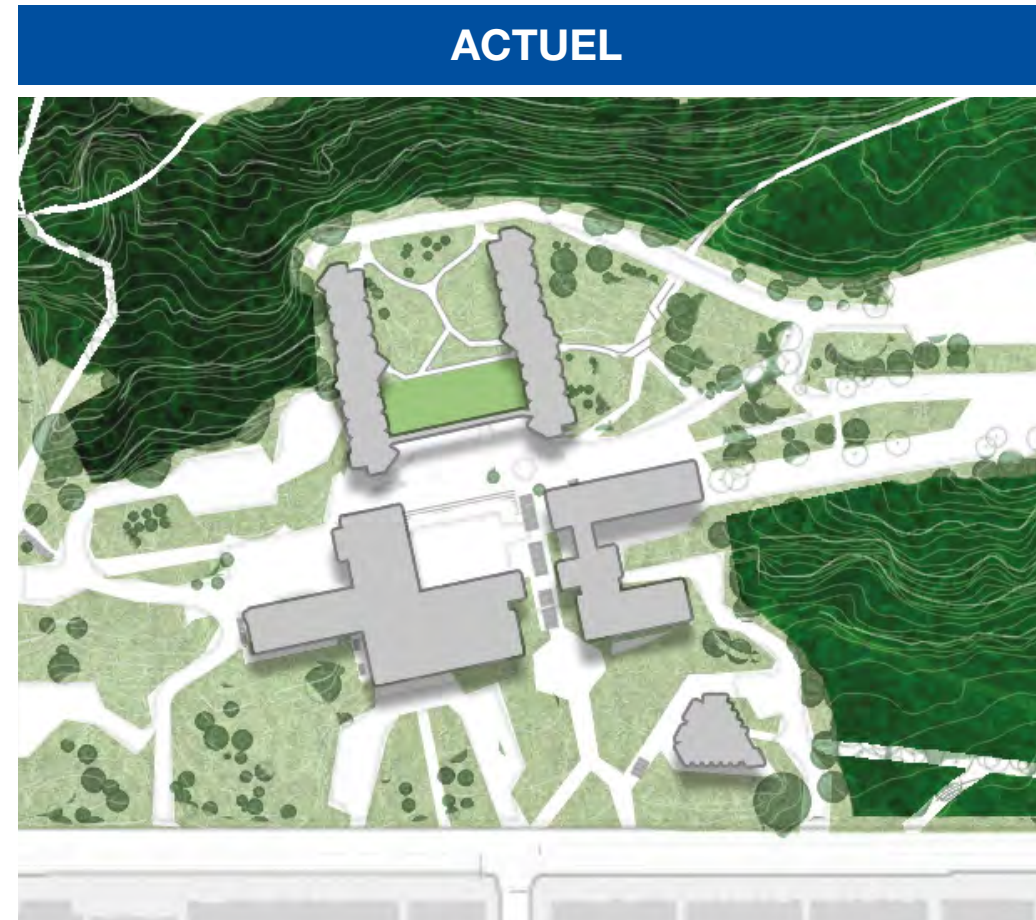
Implantation additionnelle proposée : 940 m²

Résidences

Hauteur proposée : 137,4 m (hors-tout)

Règlement 96-006 : 134 m

Hauteur actuelle : 132 m (basilaire)



Pavillon J-A de Sève

Hauteur proposée: 137,8 m (hors-tout)

Hauteur actuelle: 134,3 m

Implantation additionnelle
proposée : 620 m²



PAVILLON J.-A.-DESÈVE

EXISTANT

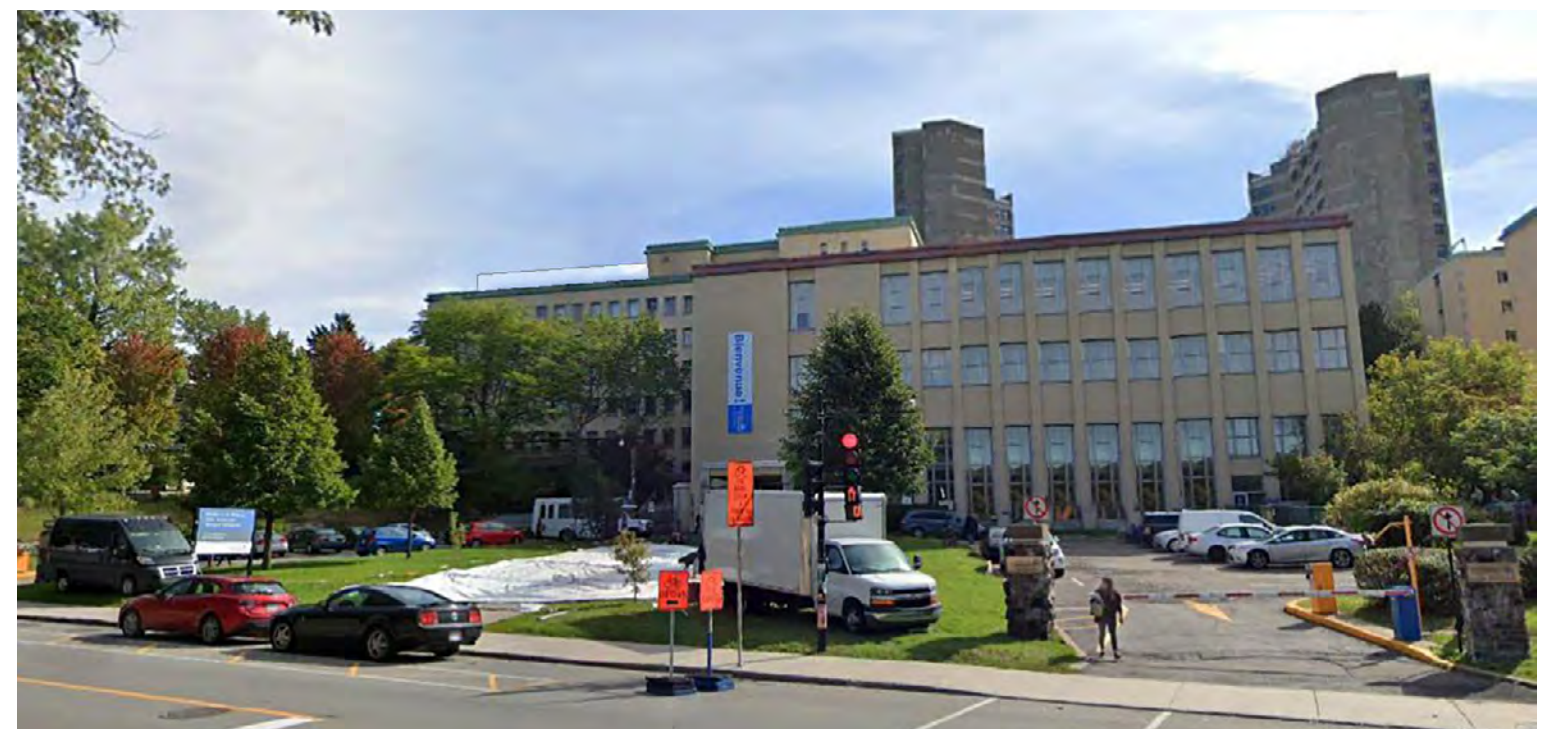


VUE A : AÉRIENNE

AGRANDISSEMENT PROPOSÉ



VUE B : BOULEVARD ÉDOUARD-MONTPETIT



PAVILLON DES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

EXISTANT



AGRANDISSEMENT PROPOSÉ



VUE A : AÉRIENNE

PAVILLON RENÉ-J.-A. LÉVESQUE

LOCALISATION



AGRANDISSEMENT PROPOSÉ

Superficie de plancher | 9 860 m²

Hauteur proposée | 171,8 m (cote altimétrique)

Hauteur proposée | 5 étages

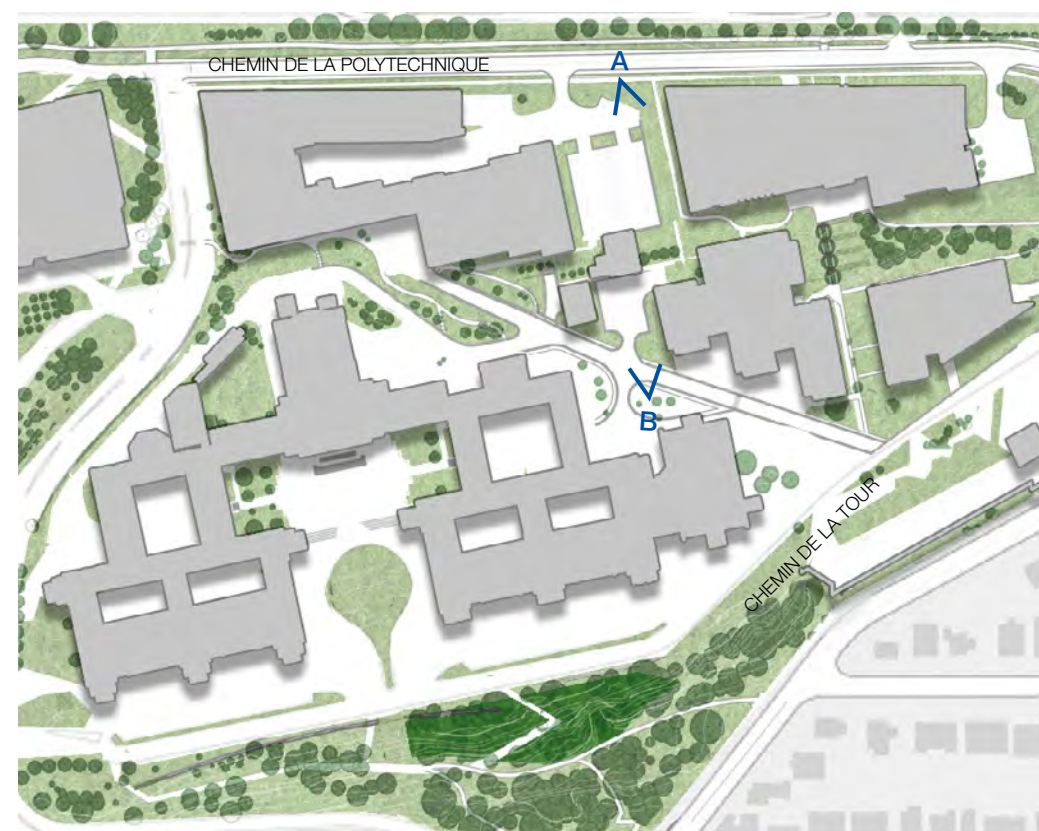
Taux d'implantation | 40,2 % (aucun changement p/r à l'existant)

Dégagement de part et d'autre (Jean-Coutu 8,8 m et Centrale thermique 6,10 m afin de préserver le caractère pavillonnaire de l'agrandissement et des passages nord/sud)

JUSTIFICATIF DE L'AGRANDISSEMENT

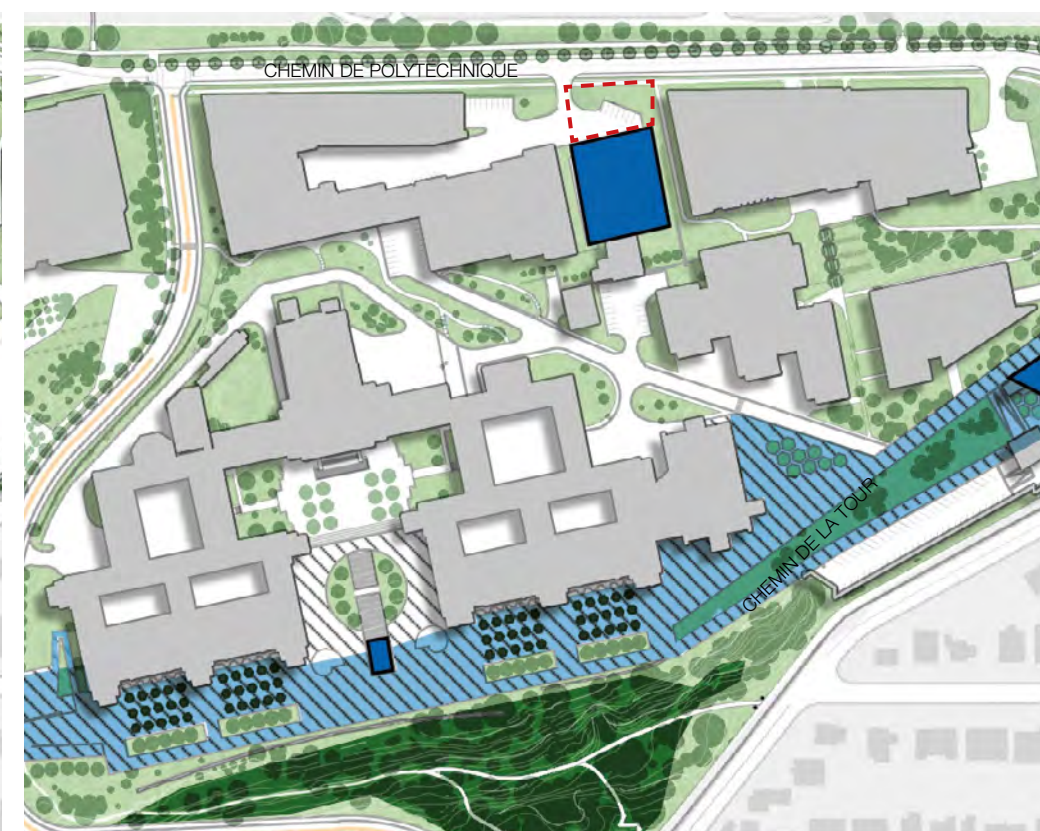
- Répondre aux besoins d'expansion de l'Institut de recherche en immunologie et en oncologie
- Élimination d'un stationnement en surface par l'agrandissement
- Aucun stationnement en façade sur le chemin de la Polytechnique et verdissement
- Aménagement d'un agora afin de préserver la percée visuelle vers le nord (niveau supérieur)

ACTUEL



> Point de vue

AGRANDISSEMENT



■ Agrandissement proposé

--- Stationnement supprimé

■ Bâtiments existants

▨ Construction souterraine proposée



PAVILLON RENÉ-J.-A. LÉVESQUE

EXISTANT

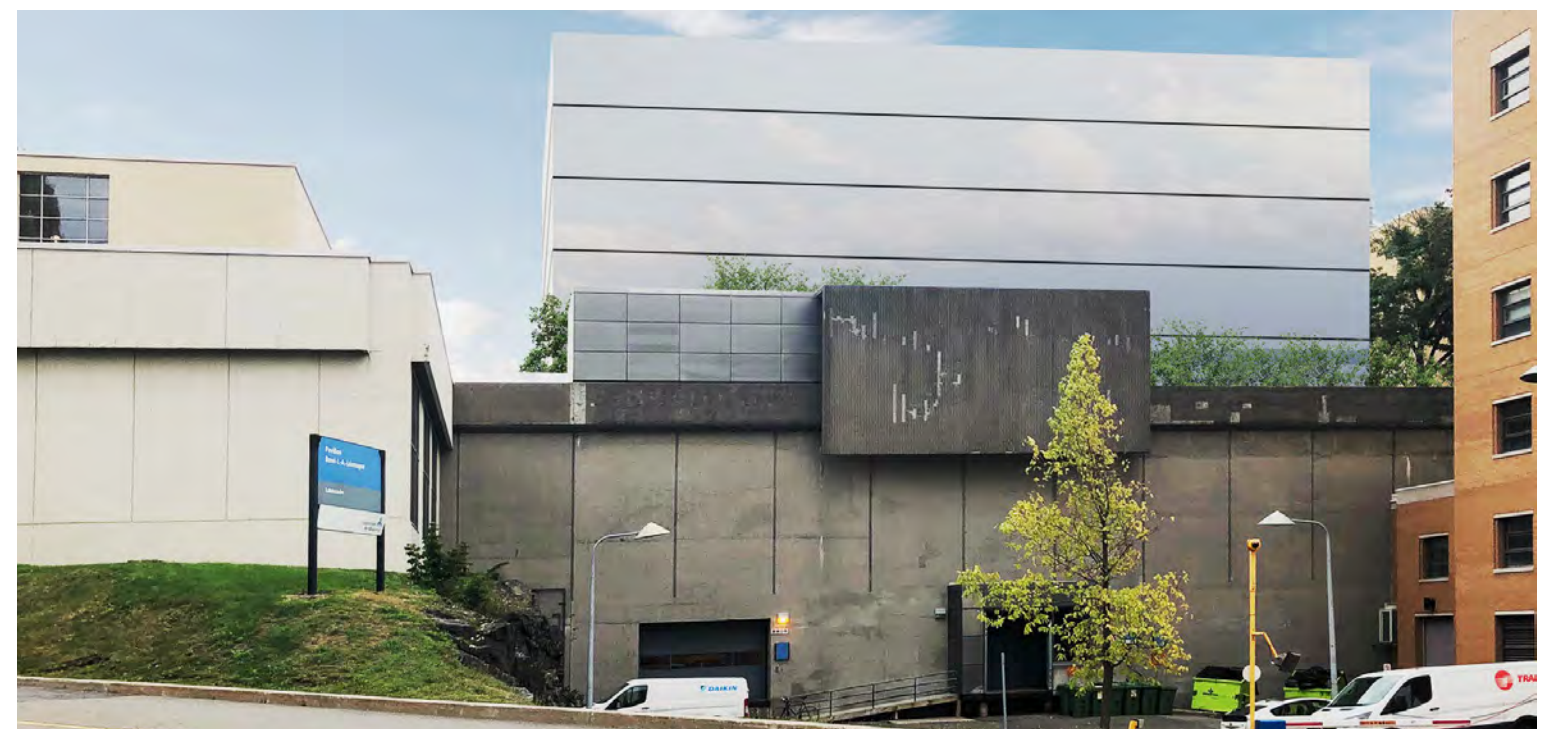


VUE A : DEPUIS LE CHEMIN DE POLYTECHNIQUE, VERS LE NORD

AGRANDISSEMENT PROPOSÉ



VUE B : DEPUIS LE CHEMIN DES SERVICES, VERS LE HAUT DE L'ESCARPEMENT



FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT

LOCALISATION



AGRANDISSEMENT PROPOSÉ

Extension en continuité de l'existant + un étage en retrait

Superficie proposée | 2,290 m²

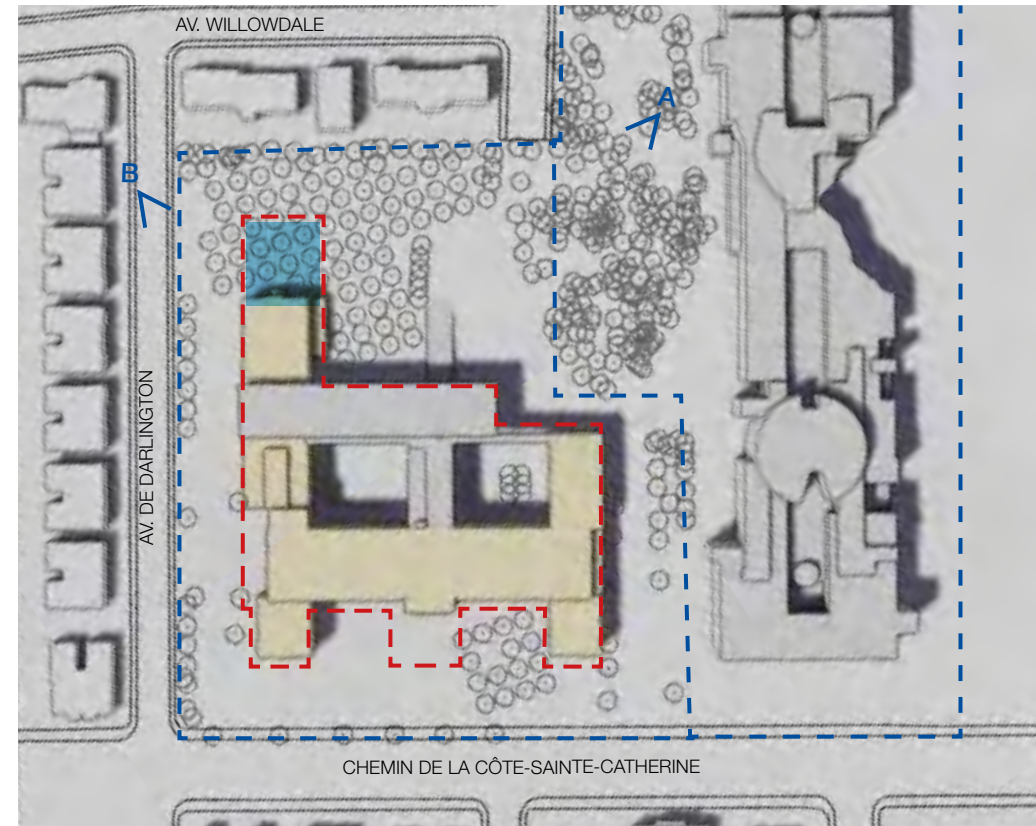
Hauteur de la proposition | 128,1 m

Taux d'implantation actuel : 25,1 % | proposé : 26,4 %

JUSTIFICATIF DE L'AGRANDISSEMENT

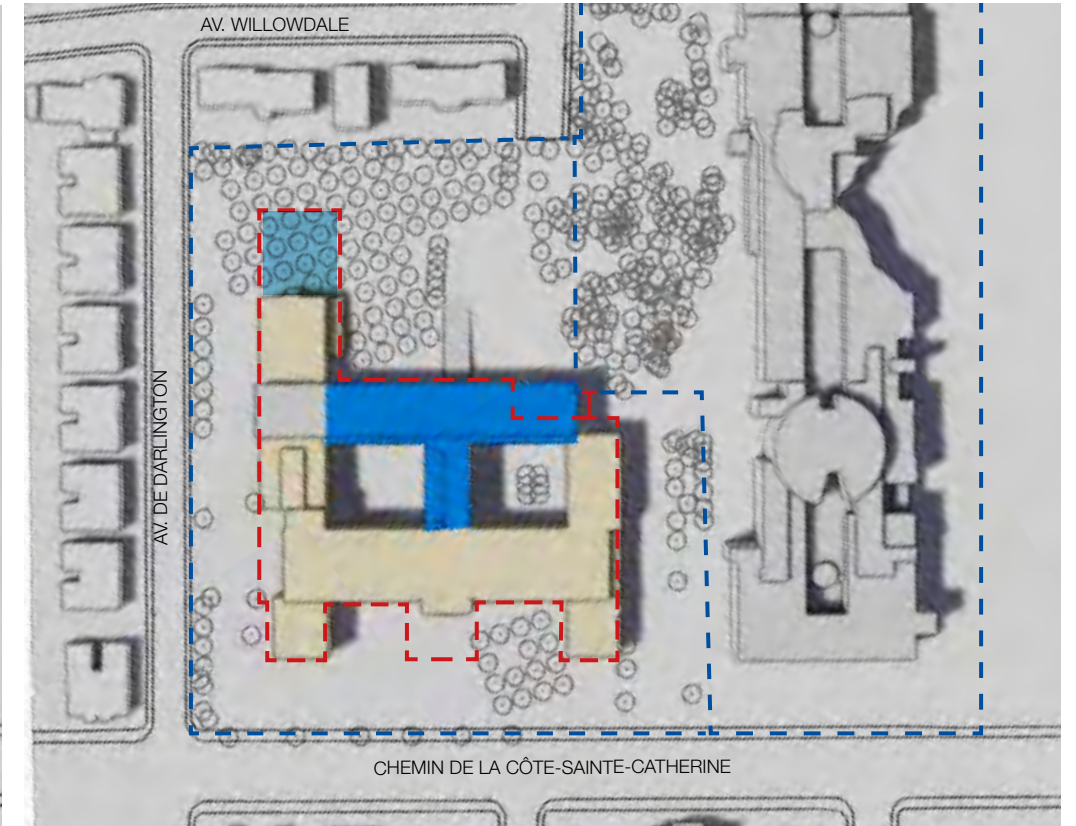
- Répondre au besoin d'expansion de la Faculté de l'aménagement
- Option proposée en remplacement de l'agrandissement prévu au règlement de 1995 (96-066)
- Aucun impact sur le couvert végétal existant
- Agrandissement sur le bâtiment actuel ou en surplomb d'une zone minéralisée
- Faible impact sur la rue Darlington et les riverains
- Ajout d'un étage en retrait (particulièrement sur la Rue Darlington)

ACTUEL



> Point de vue

AGRANDISSEMENT

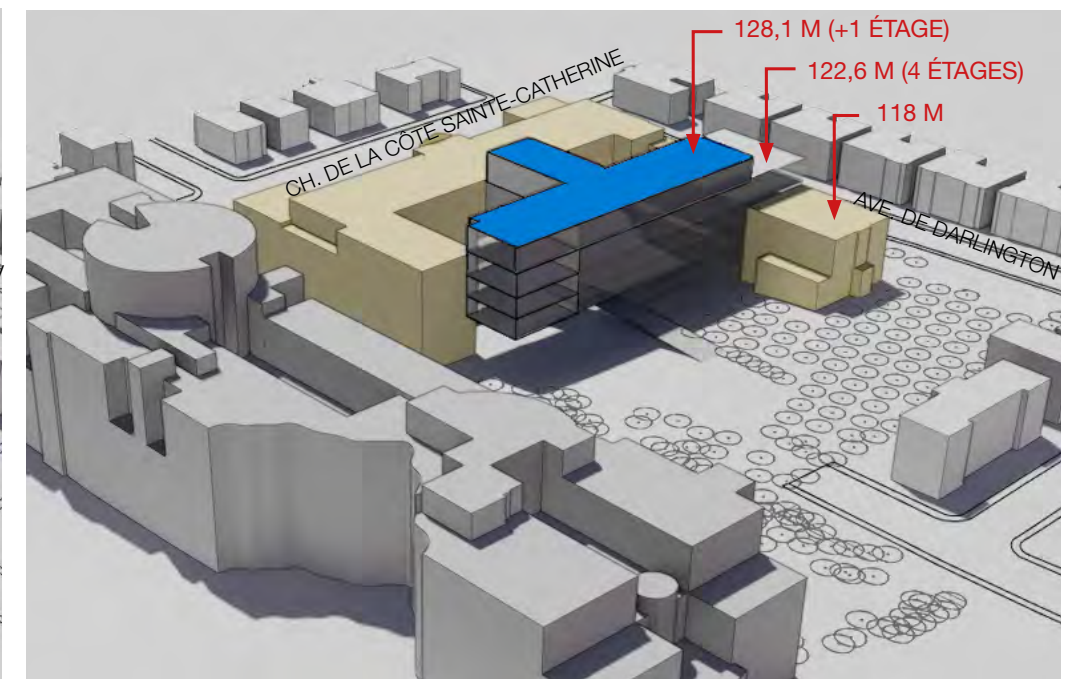
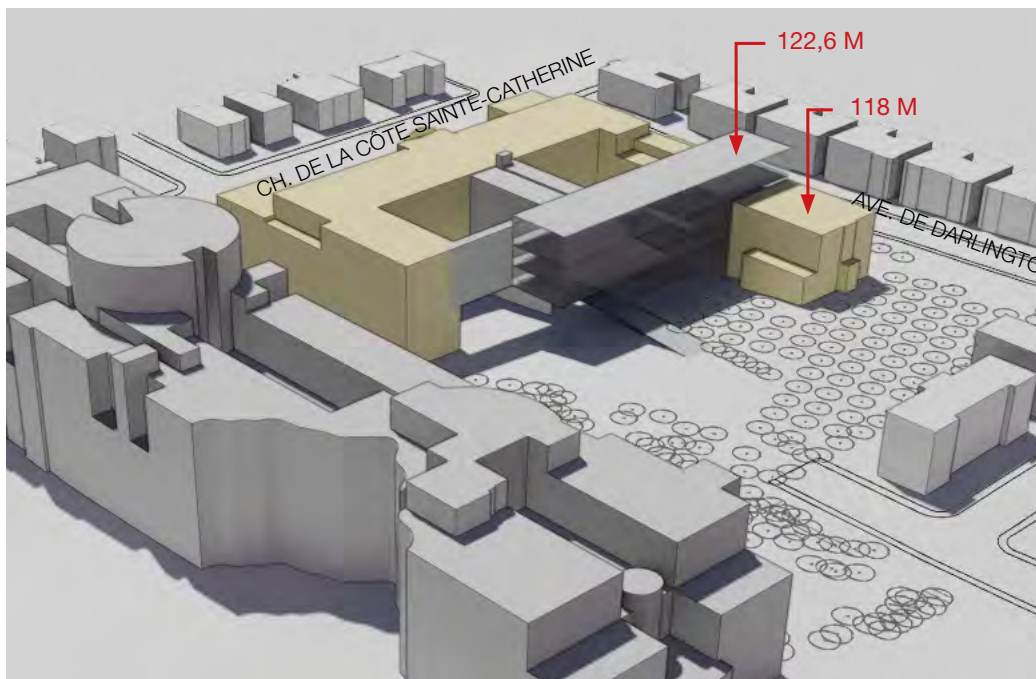


■ Agrandissement proposé au règlement (96-066)

■ Option proposée en remplacement de l'agrandissement prévu au règlement (96-066)

--- Zone d'agrandissement permise au règlement de 1995 (96-066)

--- Lignes de propriété (Faculté de l'aménagement et HEC)



FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT

EXISTANT



VUE A : AÉRIENNE

AGRANDISSEMENT PROPOSÉ



VUE B : DE L'AVENUE DE DARLINGTON



PAVILLON JOSEPH-ARMAND BOMBARDIER

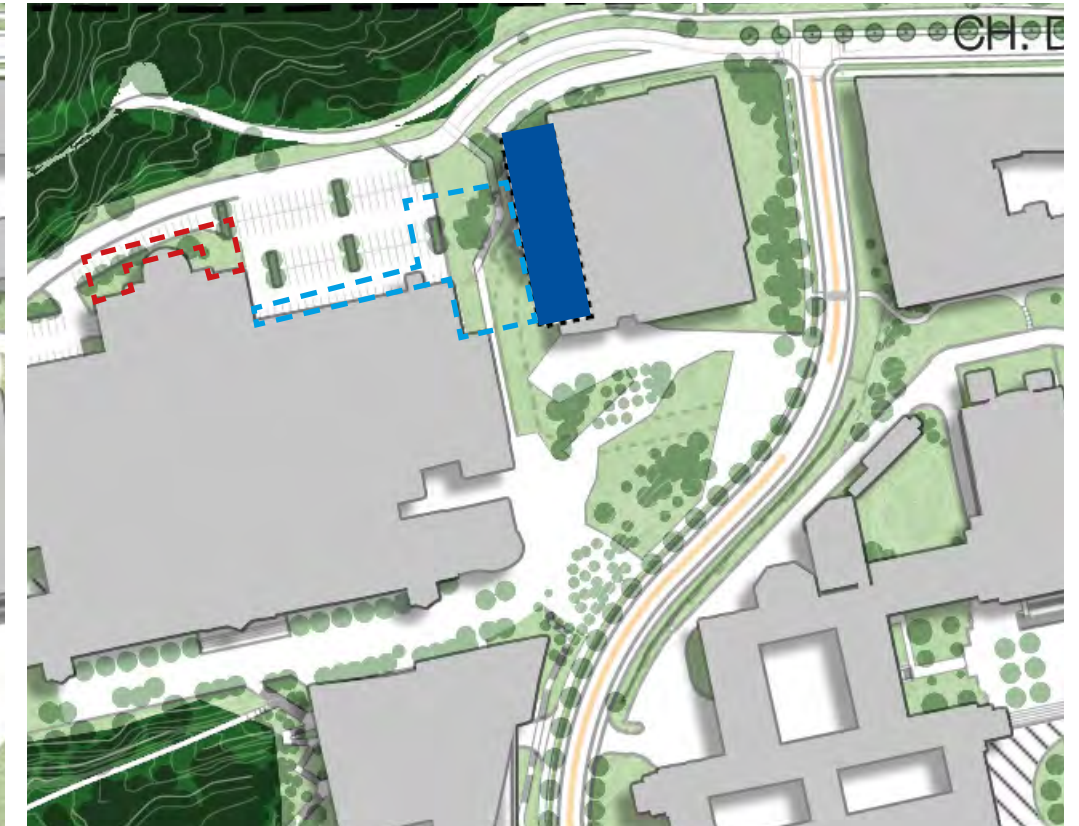
LOCALISATION



ACTUEL



AGRANDISSEMENT PROPOSÉ



AGRANDISSEMENT PROPOSÉ

Superficie brute | +/- 4 950m²

Superficie brute totale |
(existant+agrandissement+stationnement) = 22 520m²

Superficie d'implantation | +/- 620m²

Hauteur | 5 étages (+ 2 sous-sol existants)

Hauteur cote altimétrique | 176m (existant 176m)

Taux d'implantation | 44%*

JUSTIFICATIF DE L'AGRANDISSEMENT

Nouveaux laboratoires spécialisés dans le domaine des matériaux de pointe et des procédés innovants

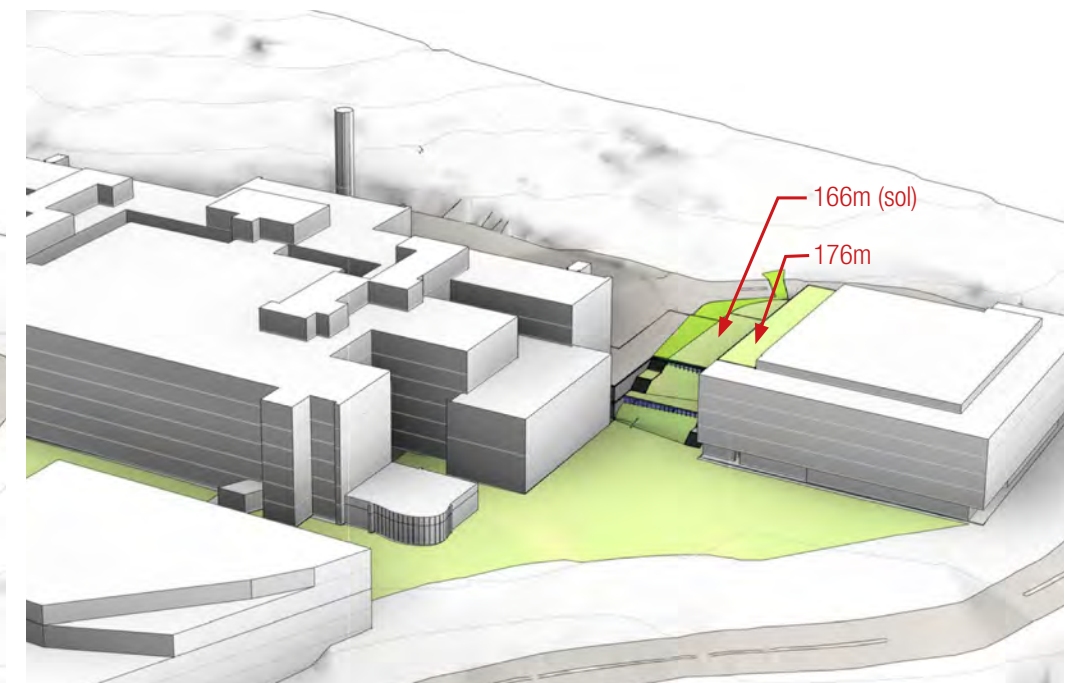
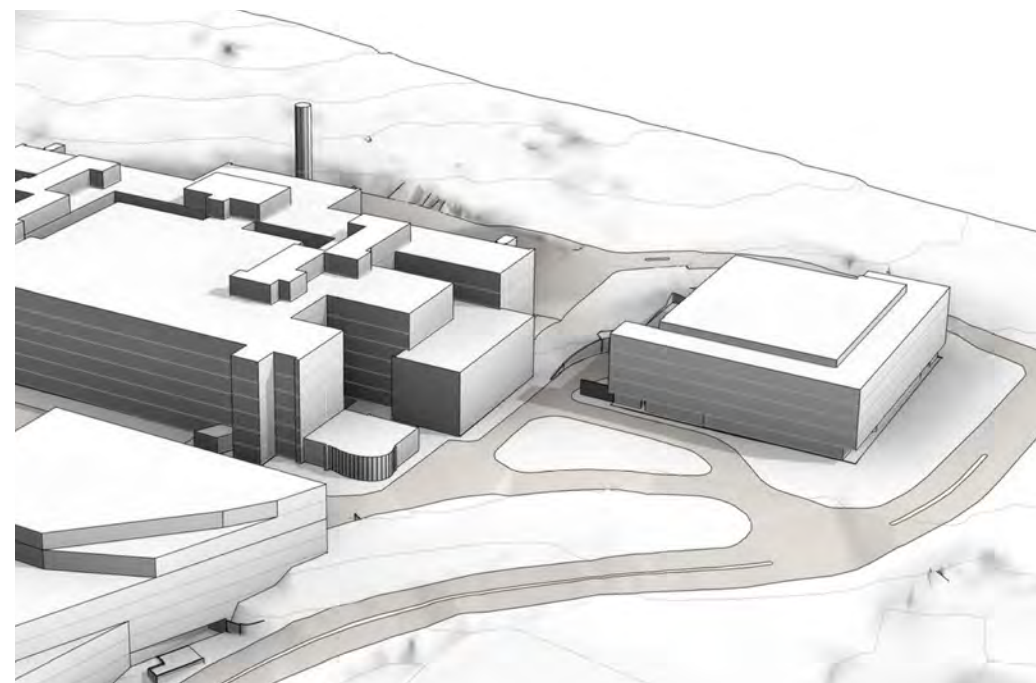
Création d'un parcours vert et diminution de l'impact de la circulation automobile sur le site de Polytechnique

Lien souterrain fonctionnel avec le pavillon Principal

Regroupement des quais de livraisons et déplacement de la circulation automobile à l'arrière des bâtiments

*Le taux d'implantation correspond au total des trois projets de Polytechnique sur le secteur E (maximum de 61%)

- Agrandissement proposé
- Stationnement supprimé
- Construction souterraine proposée
- Bâtiments existants



CARREFOUR DE L'INNOVATION ET DE L'ENTREPRENARIAT

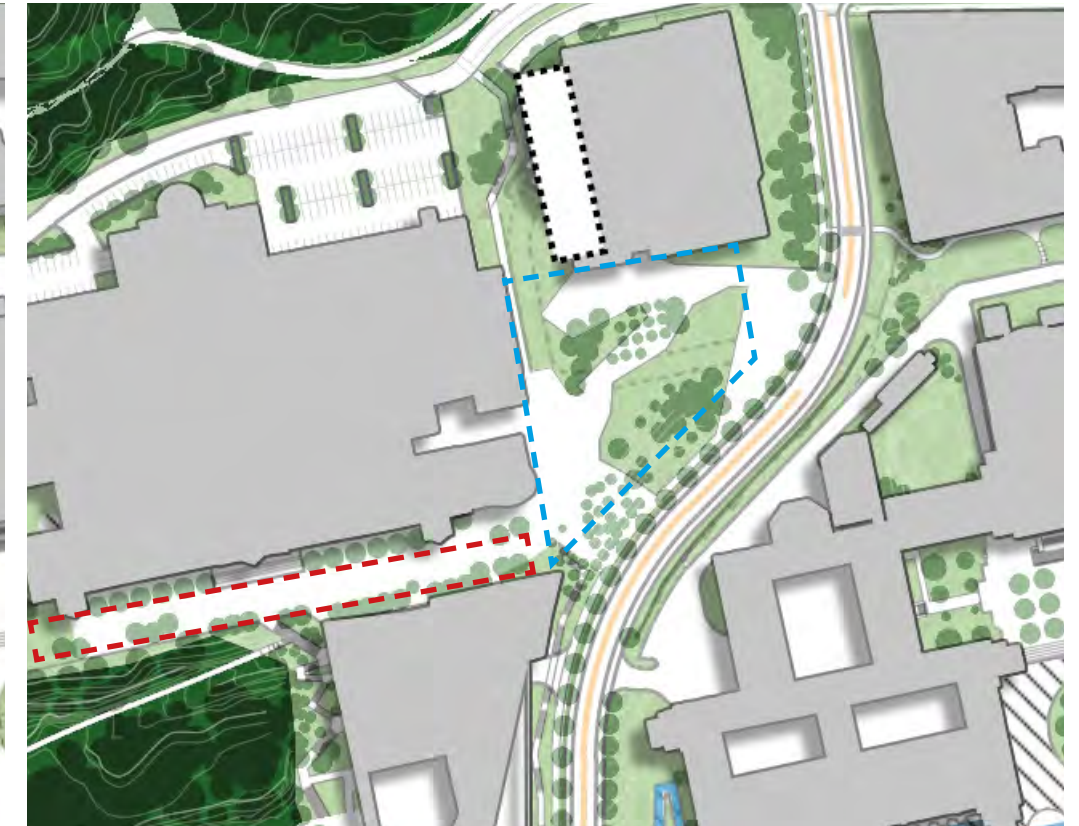
LOCALISATION



ACTUEL



AGRANDISSEMENT PROPOSÉ



AGRANDISSEMENT PROPOSÉ

Superficie brute | +/- 9 500m²

Superficie d'implantation | 0m² (construction souterraine)

Hauteur | 2 étages souterrains

Hauteur cote altimétrique | 156m (+5m pour éclairage naturel)

Taux d'implantation | 44%*

Construction souterraine tirant avantage d'une forte dénivellation et suscitant l'appropriation des espaces extérieures

JUSTIFICATIF DE L'AGRANDISSEMENT

Nouvelle porte d'entrée pour la partie haute du campus de Polytechnique

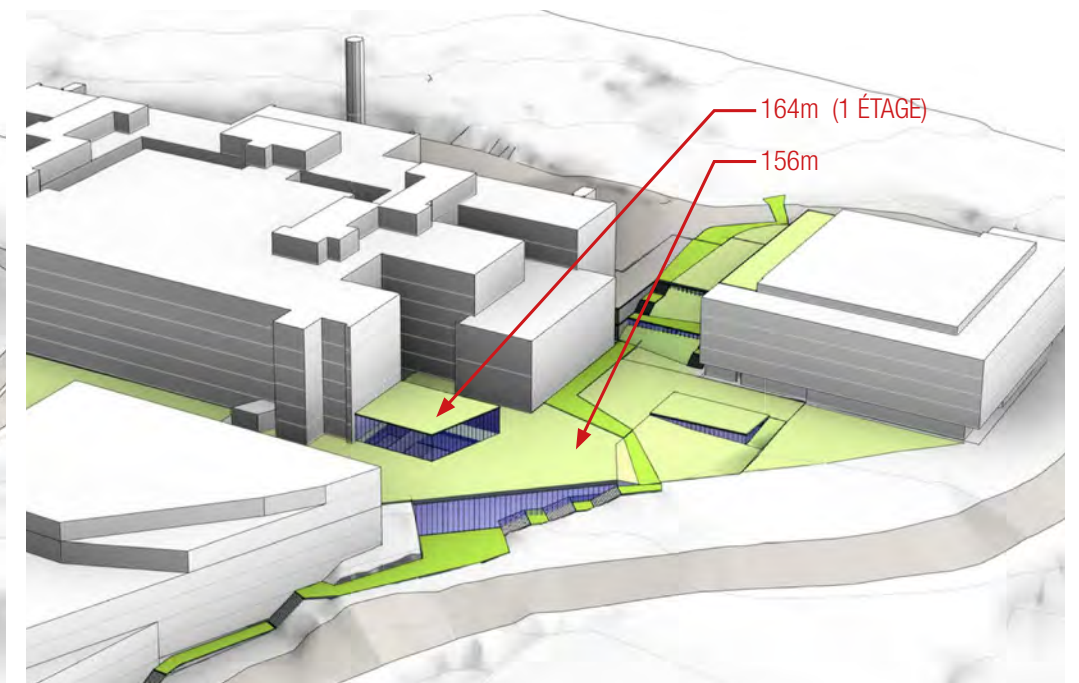
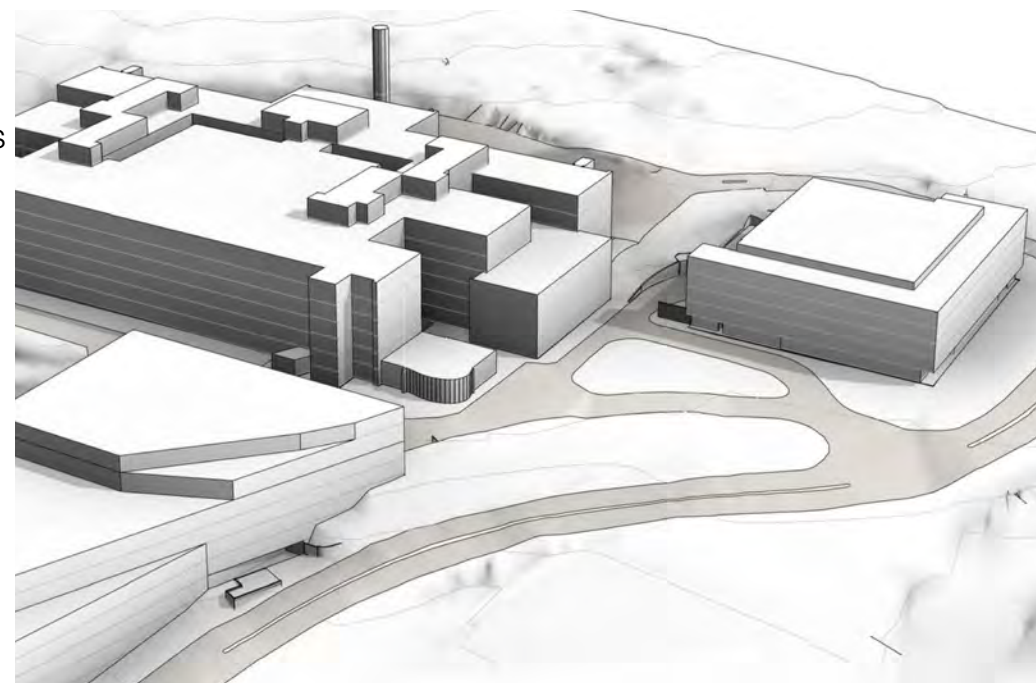
Espaces pour la vie étudiante et les sociétés techniques étudiantes

Connexions visuelles et physiques entre les pavillons

Ateliers pour la conception et le prototypage en génie; Espaces d'interaction et d'idéation

*Le taux d'implantation correspond au total des trois projets de Polytechnique sur le secteur E (maximum de 61%)

■ Agrandissement proposé
■ Bâtiments existants
■ Stationnement supprimé
■ Construction souterraine proposée



AGRANDISSEMENT DU PAVILLON J.ARMAND-BOMBARDIER ET DU CARREFOUR DE L'INNOVATION

EXISTANT



1. VUE DEPUIS L'ESPLANADE, VERS LA MONTAGNE

AGRANDISSEMENT PROPOSÉ



2. VUE DEPUIS L'ESPLANADE, VERS LA VILLE



PAVILLON DE L'INGÉNIERIE DURABLE ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LOCALISATION



AGRANDISSEMENT PROPOSÉ

Superficie brute | 15 800m² + sous-sol

Superficie d'implantation | 3380m²

Hauteur | 5 étages + 2 sous-sol

Hauteur cote altimétrique: 176m

Taux d'implantation | 44%*

JUSTIFICATIF DE L'AGRANDISSEMENT

Projet phare démontrant le leadership de Polytechnique en ingénierie durable

Nouveaux laboratoires d'enseignement et de recherche en ingénierie durable et économie carboneutre

Nouveaux espaces collectifs pour les étudiants

Élimination d'un stationnement en surface

Création d'espaces verts et d'un milieu humide

Création d'espaces de rassemblement extérieur

*Le taux d'implantation correspond au total des trois projets de Polytechnique sur le secteur E (maximum de 61%)

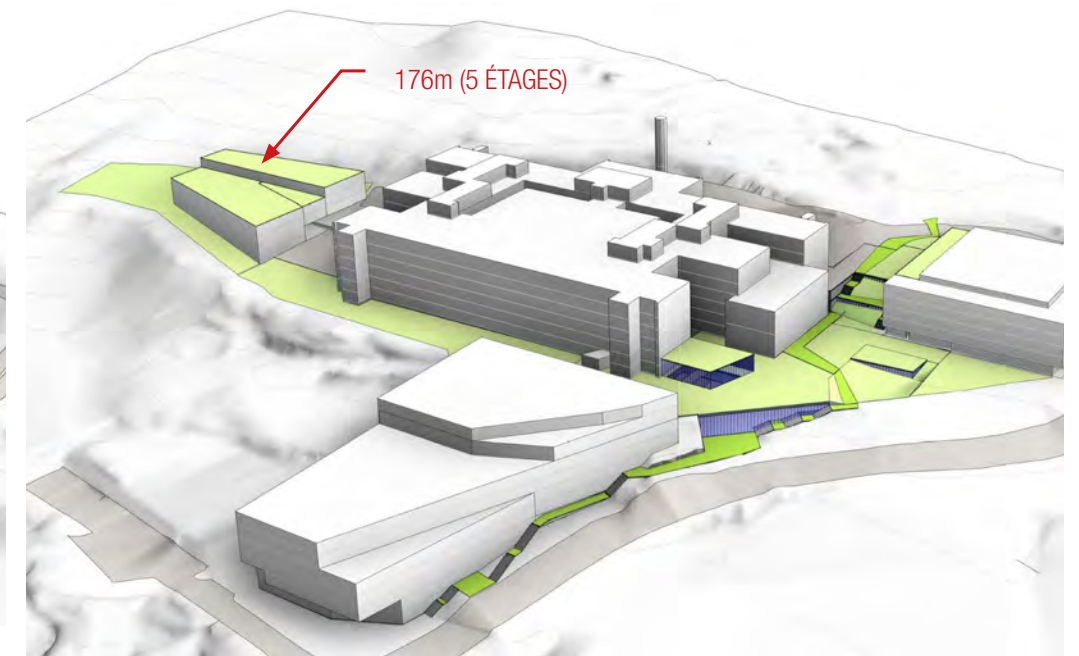
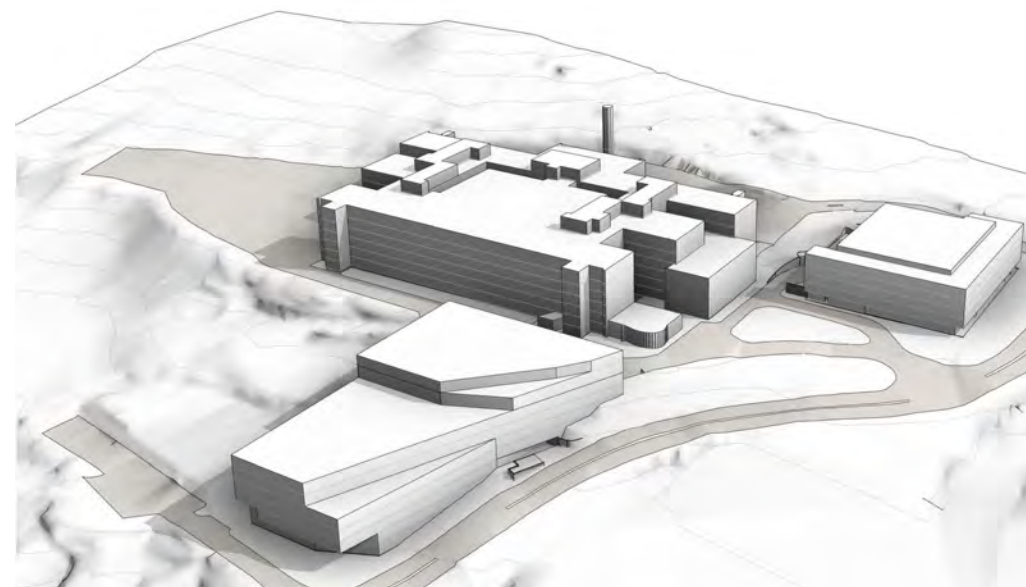
ACTUEL



AGRANDISSEMENT PROPOSÉ



■ Agrandissement proposé ■■ Stationnement supprimé
■ Bâtiments existants



PAVILLON DE L'INGÉNIERIE DURABLE ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

EXISTANT



1. VUE DEPUIS LE CHEMIN DE POLYTECHNIQUE, VERS L'EST

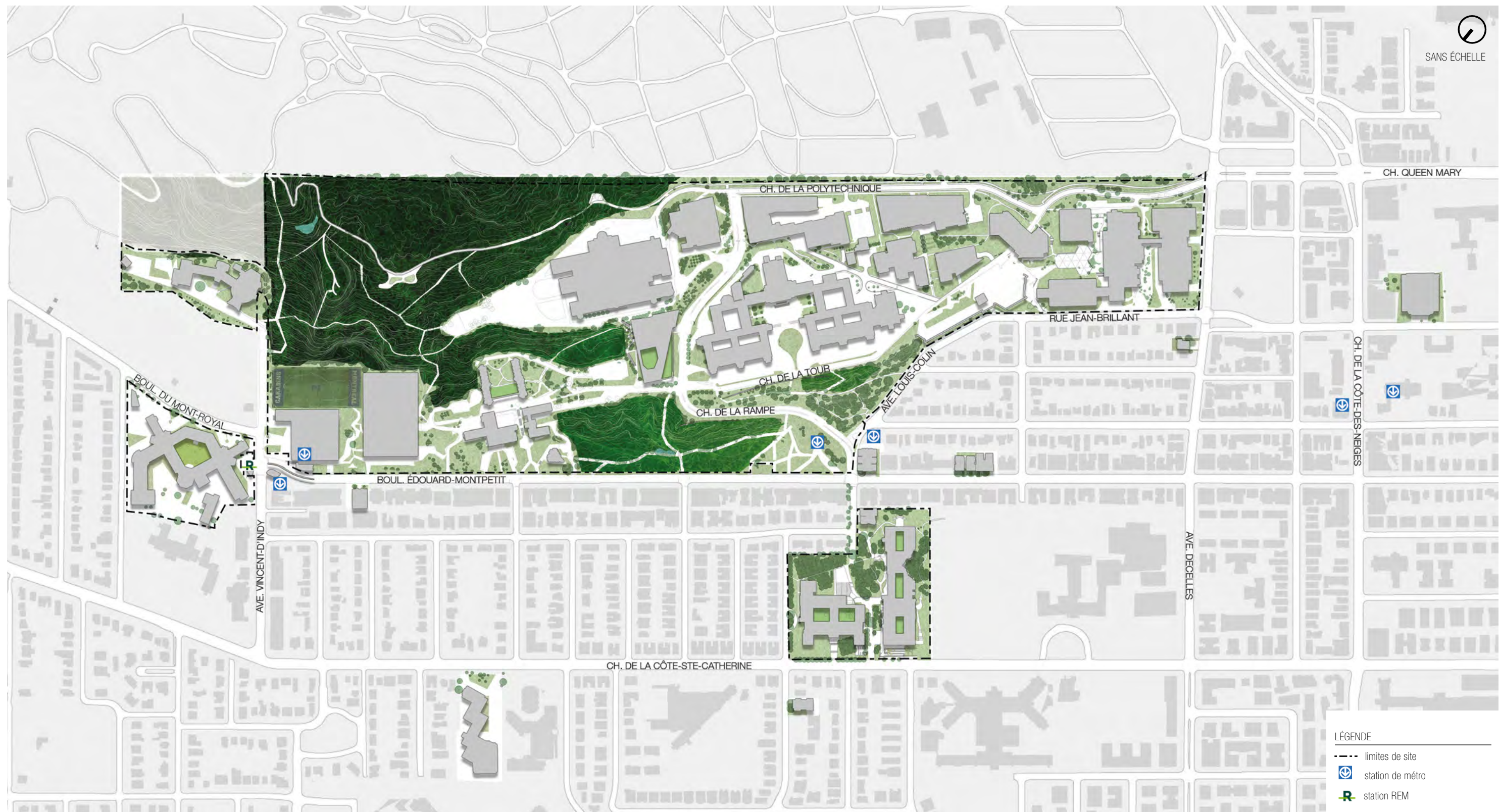
AGRANDISSEMENT PROPOSÉ



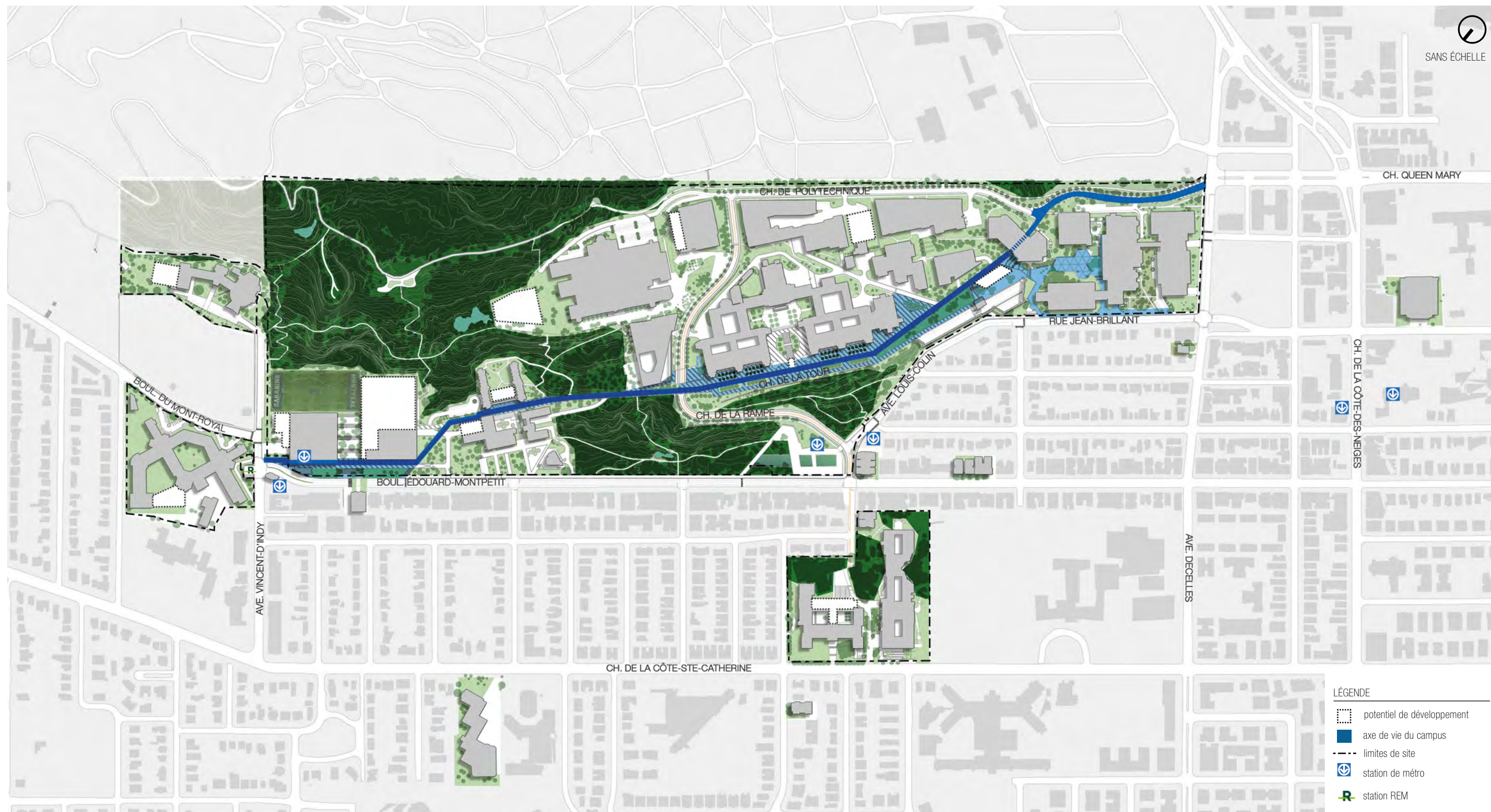
2. VUE DEPUIS LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES, VERS LA MONTAGNE



SANS ÉCHELLE



- LÉGENDE
- limites de site
 - ⊕ station de métro
 - Ⓜ station REM



Plan proposé | CONCEPT D'ENSEMBLE

An aerial photograph of a city, likely Montreal, with a blue color cast. A white network of nodes and lines is overlaid on the bottom right. On the left, there are white decorative shapes: a vertical bar, a semi-circle, and an arch. On the right, there are two white squares. The text '10 GAINS POUR LES 20 PROCHAINES ANNÉES' is centered in the right half of the image.

10 GAINS POUR LES 20 PROCHAINES ANNÉES

GAINS POUR LES 20 PROCHAINES ANNÉES

Le plan directeur d'aménagement présente des gains tangibles et mesurables qui sont importants à souligner. Ces gains seront «perceptibles» au fur et à mesure de la réalisation du plan, prévue dans un horizon de 20 ans.

GAINS PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

- **+ 6,3 points de % (de 20,1% à 26,4%) de la canopée** dans le secteur institutionnel (excluant les bâtiments);
- **+ 5 points de % (45,6% à 50,6%) de couvert forestier et boisé** sur la totalité du campus de la montagne;
- **Valorisation de la coulée verte;**
- **Réduction des îlots de chaleur;**
- Création d'un quatrième **milieu humide;**
- Intégration au « **Corridor écologique et vivrier Darlington** »;
- Gestion optimale des **eaux pluviales.**

GAINS EN TERME DE QUALITÉ DE VIE

- **Espaces de rassemblement** dans le secteur institutionnel (de 10,7% à 22%);
- Amélioration de la **perméabilité entre les espaces intérieurs et extérieurs;**
- Obligation de **verdir les nouveaux espaces extérieurs** (couvert végétal minimum de 30%);
- **+ 1,3 points de pourcentage (24,1% à 25,4%) du taux d'implantation au sol du cadre bâti** (site global du campus).

GAINS EN TERME D'AGRANDISSEMENT IMMOBILIER

- **Consolidation des actifs immobiliers** au profit de la communauté universitaire et montréalaise
- Agrandissements sur les stationnements de surface, réduction des surfaces minéralisées **aucune perte sur le couvert forestier de la Montagne**

GAINS EN TERME DE MOBILITÉ ACTIVE

- **Amélioration des déplacements et de l'accessibilité** à l'intérieur du campus:
 - Déploiement d'un réseau piéton plus **sécuritaire et accessible universellement** (axe de vie de 1,6 km, plus de 3,1 km de nouveaux trottoirs et trottoirs élargis);
 - Renforcement de la place du **vélo** (4 km de pistes cyclables, bandes cyclables et voies partagées);
 - **Résolution des conflits** entre piétons, vélos, véhicules;
- Augmentation de la **perméabilité du campus avec les secteurs environnants.**

